

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CELLULE D'ANIMATION DE L'AUSTREBERTHE

Année 2016

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec
116 Grand'Rue – 76 570 LIMESY – Tel : 02.32.94.00.74 – Fax : 02.32.94.00.78
www.smbvas.fr

SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	3
2. LE ROLE DE CHAQUE MEMBRE DE LA CELLULE D'ANIMATION.....	4
3. COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	6
4. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU RISQUE	12
5. AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	13
6. SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES, ALERTE ET GESTION DE CRISE	19
7. RISQUE INONDATION ET URBANISME.....	23
8. RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS.....	34
9. AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RURAL	34
10. COMMUNICATION, ECHANGES, GROUPES DE TRAVAIL	47
11. COORDINATION ET AUTRES	54
12. ANNEXES	55

1. PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de dresser le bilan d'activité de l'année 2016 de la cellule d'animation du SMBVAS. Il a été co-rédigé par l'ensemble des membres de l'équipe et la secrétaire.

Les missions principales de cette cellule sont de mettre en œuvre les politiques suivantes :

- prévention des inondations,
- préservation de la qualité des milieux et de la ressource en eau,
- portage des politiques publiques du grand cycle de l'eau.

La cellule d'animation se compose :

- d'un poste de coordinateur (à temps complet – poste occupé par Mya BOUZID) ;
- d'un poste de chargé de mission ADTR « Aménagement Durable du Territoire Rural » qui assure l'animation agricole du syndicat (à temps partiel – poste occupé par Alexandre ABIVEN) ;
- d'un poste de chargé de mission « volet urbain » (à temps complet - poste occupé par Aurélie BONAFOS) ;
- d'un poste de chargé de mission « gestion hydraulique des ruissellements et aménagement de zones humides » (à temps complet mais année incomplète pour cause de changement de chargé de mission – poste occupé par Chérif STAMBOULI puis par Johann WATTIEZ) ;
- d'un poste de chargé de mission SAGE « Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux » en partage avec le SMBV Caux Seine (à temps partiel depuis octobre – poste occupé par Elena MARQUES) ;
- d'un poste de chargé de mission « culture du risque » (à temps complet – poste occupé par Louise VIEUSSENS à partir du 1^{er} février 2015) ;
- d'un poste d'assistante comptable (à temps complet – poste occupé par Nathalie FEVRIER) ;
- d'un poste de secrétaire partagé avec l'ASYBA (20/35^{ème} - poste occupé par Stéphanie BOULET).

Les postes sont subventionnés de la façon suivante (prévisions à fin décembre 2016) :

Financeurs	Postes subventionnés pour tout ou partie	Montant éligible pris en compte	Taux de subvention	Montant subvention prévu
AESN – Contrat d'animation	Coordination ADTR Gestion hydraulique Secrétariat Stagiaire	121 608 €	50 %	60 804 €
AESN - SAGE	Animation SAGE Forfait de fonctionnement	61 923 €	50 %	30 962 €
ETAT (PAPI)	Coordination Culture du risque	97 000 €	40 %	38 800 €
			TOTAL	130 566 €

Le syndicat fonctionne maintenant depuis 16 ans et maintient une activité toujours plus soutenue.

2. LE ROLE DE CHAQUE MEMBRE DE LA CELLULE D'ANIMATION

Les missions des 6 animateurs de la cellule d'animation sont les suivantes :

Missions du coordinateur :

Sous l'autorité du Président, il effectue les missions suivantes :

- Elaborer le programme d'action du syndicat,
- Coordonner et animer l'ensemble des actions de l'équipe du syndicat,
- Suivre les actions du syndicat et veiller à leur bon déroulement d'un point de vue technique, administratif et financier notamment,
- Rechercher les partenaires financiers externes,
- Coordonner, animer et s'assurer de la mise en œuvre des contrats de partenariats tels que le « PAPI » (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) ou le contrat d'animation AESN,
- Mettre en place des outils de communication,
- Suivre certains projets : CERT, culture du risque, etc.

Missions du chargé de mission « volet urbain » :

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- Conseiller les communes au niveau du volet pluvial des documents d'urbanisme et projets d'urbanisation (niveau technique, réglementaire, administratif notamment – gestion des eaux pluviales urbaines et prévention des inondations),
- Favoriser l'émergence des études et travaux réalisés par les communes pour la gestion des eaux pluviales urbaines et aider les communes sur leur suivi,
- Participer aux réflexions locales, départementales, etc.
- Organiser des sessions de formations et d'informations auprès des maires, de la population, et des différents acteurs de ce volet,
- Analyser les dossiers réglementaires relatifs à l'A150,
- Apporter une aide technique à la résolution de problèmes ponctuels,
- En cas de besoin, suivre, en appui à l'ingénieur coordonnateur du syndicat, certaines opérations (maîtrise d'œuvre, chantiers, etc.) menées sous maîtrise d'ouvrage du syndicat.

Missions du chargé mission « Aménagement Durable du Territoire Rural » :

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- Suivre les études PCAHD (Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce),
- Négocier la mise en place des aménagements d'hydraulique douce suite aux études PCAHD,
- Suivre les travaux de réalisation des aménagements d'hydraulique douce,
- Mener les travaux du programme de réhabilitation des mares (630 mares sur le territoire).
- Co-animer la politique agricole sur le Bassin d'Alimentation de Captage de Limésy en collaboration avec la Communauté de Communes Caux Austreberthe,
- Emettre un avis sur les projets de retournement d'herbages dans le cadre de l'installation des Jeunes Agriculteurs,
- Promouvoir et instruire les dossiers des Mesures Agro Environnementales à enjeu érosion,
- Assurer la surveillance et le suivi de l'entretien des ouvrages,
- Contractualiser avec des exploitants agricoles pour faire pâturer les ouvrages du syndicat,
- Participer à différentes études, colloques et formations en lien avec les thématiques eau-sol-biodiversité,

- Participer au groupe restreint de la commission agricole de l'ASYBA (Association régionale des syndicats de bassin versant et structures assimilées).

Missions du chargé de mission « gestion hydraulique des ruissellements et aménagement de zones humides » :

Sous la direction du chargé de mission ADTR, il effectue les missions suivantes :

- Suivre les études prévues par le SMBVAS (étude globale d'efficacité des ouvrages, étude de rupture de barrages, etc.),
- Suivre la conception et les travaux prévus par le SMBVAS (4 ouvrages structurants, aménagements connexes aux travaux de l'autoroute A150, réhabilitation d'ouvrages, traitements de bétails),
- Suivre les travaux de l'autoroute A150,
- Analyser les dossiers réglementaires relatifs à l'A150 ;
- Mettre en place le système d'instrumentation et de suivi du remplissage des ouvrages.

La répartition des missions entre l'animateur ADTR et l'animateur « gestion hydraulique » a été revue au cours de l'année afin de tenir compte du départ de Chérif Stambouli et afin d'être adaptées aux compétences de Johann Wattiez.

Missions du chargé de mission « Culture du Risque » :

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- Appuyer les communes volontaires dans la réalisation de leurs Plans Communaux de Sauvegarde : conseil, animation de la démarche et rédaction du document,
- Assurer le suivi des communes dont le Plan Communal de Sauvegarde a été réalisé : appui à la mise à jour, aide à l'organisation et l'animation de réunions publiques, appui dans la réalisation de supports de communication sur les Risques Majeurs pour les communes (bulletins communaux),
- Organiser des événements de sensibilisation des élus et du grand public sur les Risques Majeurs et la Culture du Risque,

Missions du chargé mission SAGE :

- Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :
- Elaboration de l'état des lieux du SAGE,
- Assurer l'appui administratif et technique des activités de la commission locale de l'eau (CLE) une fois celle-ci désignée,
- Organiser et animer les réunions de pilotage et de travail,
- Préparer et suivre les études réalisées en interne et en externe dans le cadre de l'élaboration du SAGE,
- Préparer les marchés correspondants,
- Rédiger les différents documents du SAGE,
- Mettre en place les actions de communication et de sensibilisation,
- Mener l'animation du programme de réhabilitation des mares (630 mares sur le territoire).

Le détail des missions réalisées en 2016 est décrit dans les chapitres ci-après.

Le temps passé sur chaque mission est en annexe 1 et émane d'un suivi quotidien réalisé par chaque membre de l'équipe dans un tableau récapitulatif de l'activité par quart de journée.

3. COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le SMBVAS est une structure qui agit dans l'intérêt général sur un territoire hydrographique. Cela implique de se trouver à l'interface entre aménageurs/habitants de ce territoire et services de l'Etat.

Le SMBVAS est donc au service de l'Etat pour appliquer ses politiques. Cela se fait à différentes échelles dans le cadre de démarches complémentaires que sont :

- la mise en œuvre d'un appel à projet PAPI lancé par l'Etat Français et d'un contrat d'animation avec l'AESN,
- le suivi de l'ASYBA et son travail transversal,
- le portage d'une démarche d'élaboration de SAGE,
- le suivi des politiques de l'Etat : directive inondation, directive cadre sur l'eau, etc.

3.1 Coordination du PAPI 2

La labellisation a été obtenue en septembre 2012 après passage en comité « Plan Seine ».

Ce programme d'action complet présente les caractéristiques suivantes :

- Un programme allant de 2013 à 2018 ;
- Un montant total de 2 710 000 euros HT ;
- 34 actions réparties sur les 7 axes définis par le CCTP des PAPI d'octobre 2010 ainsi qu'un axe dit « 0 » dédié à l'animation :
 - Axe 0 : animation du programme d'action
 - Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
 - Axe 2 : la surveillance et la prévision des crues
 - Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise
 - Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
 - Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
 - Axe 6 : le ralentissement des écoulements
 - Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Le financement à 40% de deux postes d'ingénieurs.

Le suivi du PAPI consiste en l'organisation de 2 COPIL, le suivi des dossiers de demande de subvention et de la consommation des crédits, etc.

Le PAPI est arrivé à mi-parcours. La coordinatrice a donc entamé le travail nécessaire à la révision à mi-parcours du PAPI qui sera redéposé en comité Plan Seine au 1^{er} trimestre 2017.

La coordinatrice a consacré environ 3 % de son temps à cette action (5,5 jours).

3.2 Coordination du contrat AESN

Le SMBVAS a signé un contrat d'animation avec l'AESN depuis 2013. Ce contrat permet au SMBVAS de développer une politique cohérente de préservation de la ressource en eau et des milieux humides.

Ce contrat porte sur un ensemble d'actions liés aux différents défis du identifiés par le X^{ème} programme :

- Défi 1 : Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- Défi 2 : Diminuer les pollutions diffuses hors pesticides des milieux aquatiques
- Défi 5 - Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable
- Défi 6 - Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Défi 8 - Limiter et prévenir le risque inondation
- Levier 2 : Développer la gouvernance pour relever les défis
- Action transversale de communication et sensibilisation

Le suivi du contrat AESN en 2016 a consisté en l'organisation de deux comités de pilotage, le suivi des dossiers de demande de subvention et de la consommation des crédits, etc.

La coordinatrice a consacré environ 3 % de son temps à cette action (5,25 jours).

3.3 Le SAGE des 6 vallées

↳ Réunion du bureau



Le bureau de la Commission Locale de l'Eau.

Le bureau s'est réuni le 23 février 2016 pour traiter les sujets suivants

- Impact des changements administratifs sur la CLE
- Présentation du rapport d'activité 2015
- Présentation de la synthèse de l'étude des zones humides du SAGE
- Planning de 2016
- Actions pédagogiques et de communication à venir
- Point sur les avis de la CLE avant l'approbation du SAGE

Le compte rendu de cette réunion a été rédigé et mis à disposition des membres de la CLE.

↳ Réunion de la commission thématique « Milieux aquatiques »

La commission thématique « milieux aquatiques » s'est réunie le 18 avril 2016. Elle avait pour objectif de présenter pour avis et remarques :

- une proposition de plan pour la partie concernant les « milieux aquatiques » de l'état des lieux du SAGE,
- les données déjà mobilisées pour cette thématique, collecte des données pertinentes
- l'étude « caractérisation et potentiel de valorisation des zones humides » réalisée en 2015 sur le territoire du SAGE. Elle définit les potentialités des zones humides comme requis dans le SDAGE.

Un compte rendu de cette réunion de travail a été rédigé et mis à disposition des membres de la CLE.

↳ Classe d'eau de la CLE du SAGE

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE des 6 vallées, il a semblé pertinent de convier les membres de la CLE et les élus du territoire à ces journées de formation afin de les familiariser avec les thématiques abordées dans un SAGE mais aussi de leur faire prendre conscience des problèmes environnementaux qui existent, de leurs origines et des solutions possibles.

Le format de la classe d'eau a permis une interaction entre les élus, les acteurs de l'eau et leur territoire. En effet, chaque matinée a été consacrée à des interventions en salle réalisées par des experts. Les après-midi ont fait l'objet des visites sur le terrain, pour voir concrètement ce dont il a été question pendant la matinée. Cela a permis aux participants de voir leur territoire autrement, à travers l'œil d'un animateur rivière, d'un hydrogéologue, d'un ingénieur en assainissement,

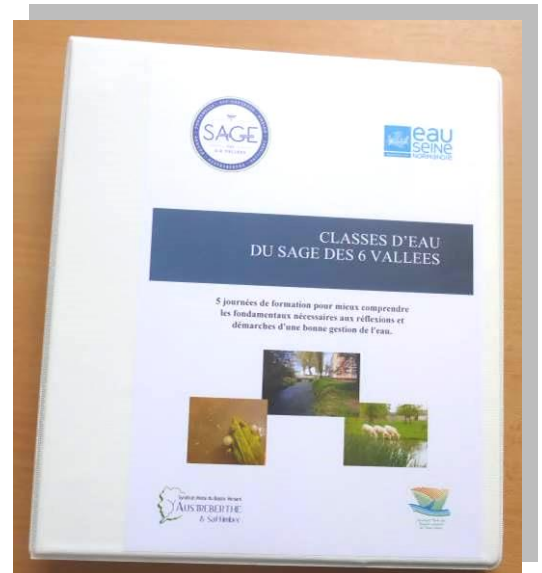
Cinq journées de formation ont été organisées par l'animatrice SAGE en collaboration avec les structures porteuses du SAGE, réparties sur l'année 2016 afin de garantir la disponibilité des participants. Ces formations ont fait l'objet d'une subvention à 80% par l'Agence de l'Eau

Les thématiques retenues pour ces journées de formation ont été les suivantes :

- le grand cycle de l'eau et le contexte réglementaire du SAGE
- les milieux aquatiques et continuités écologiques
- le petit cycle de l'eau : Assainissement
- Le risque inondation
- le petit cycle de l'eau : Eau potable

Afin de conserver les documents présentés au cours de chacune formation et de disposer d'une base documentaire pour aller plus loin dans une thématique, un classeur pédagogique a été distribué à chacun des participants et est complété par de nouveaux documents à chaque nouvelle journée de formation.

Un compte-rendu spécifique pour la classe d'eau a été rédigé et sera mis à disposition des membres de la CLE ainsi que le contenu du classeur pédagogique.



Classeur pédagogique distribué aux participants

L'organisation de ces 5 journées de formation a demandé beaucoup de temps à l'animatrice du SAGE qui a été appuyée par les équipes du SMBVAS. Ci-dessous les actions effectuées pour l'organisation :

- Préparation logistique (envoi des invitations, réservation des salles, car, restauration...)
- Définition des contenus
- Recherche d'intervenants, organisation de réunions de préparation et des sorties de terrain
- Conception des ateliers participatifs. Afin de rendre les séances de formation interactives et vivantes des quizz ont été distribués pour chaque thématique. La correction collective de ces questionnaires a permis d'établir le dialogue et le débat ensuite. Aussi, des ateliers de mise en situation ont été conçus afin d'appliquer les acquis de la classe d'eau.

Le détail du programme des différentes sessions de la classe d'eau se trouve en annexe 2.



Photographies de la Classe d'eau du SAGE

Communication : Elaboration d'un film

- La communication est fondamentale pour créer une dynamique autour du SAGE. Pour cela il a été décidé de réaliser une séquence de 5 films de format court sur les enjeux du SAGE. L'organisation de la classe d'eau a permis de saisir cette opportunité pour filmer les sorties et les interventions des experts par une réalisatrice.

- Le matériel filmé fera l'objet d'un montage final sous forme de film de 20 minutes sur les enjeux liés à l'eau dans le territoire du SAGE des 6 Vallées. Il sera adressé au grand public et aux membres de le CLE.
- L'animatrice du SAGE a été chargée de trouver un prestataire avec des connaissances dans la gestion de l'eau, de réaliser les demandes de subvention pertinentes et de coordonner l'organisation des journées de formation avec les besoins du tournage.
- Un aperçu des images filmées a été projeté lors de la cérémonie de clôture de la classe d'eau.



Images du tournage

➤ Rédaction de l'état des lieux du SAGE.

La rédaction de l'état des lieux se fait en régie par l'animatrice du SAGE. En 2016, 80% du document a été rédigé. Une première version a été présentée à l'AESN et aux services de l'Etat. La version corrigée sera présentée aux commissions thématiques en 2017 avant de faire voter l'approbation du document en CLE.

➤ Mise à jour du site internet

Le site www.smbvas.fr abrite l'onglet dédié au SAGE des 6 Vallées (<http://www.smbvas.fr/le-sage-des-6-vallées>). En 2016, les rubriques dédiées au SAGE ainsi que les actualités ont été rédigées et régulièrement mises à jour. Un onglet dédié au téléchargement des documents pour les membres de la CLE a été créé.



Capture d'écran du site internet



Exemple d'actualité sur le site

Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme du territoire

Après approbation d'un SAGE par le Préfet, les documents d'urbanisme se doivent d'être compatibles avec les objectifs fixés par ce premier. Afin d'anticiper cette mise en compatibilité, l'animatrice du SAGE participe à des réunions d'élaboration des documents d'urbanisme afin que les enjeux liés à l'eau soient pris en compte par les bureaux d'étude dès aujourd'hui.

Dans ce contexte, l'animatrice du SAGE a participé aux réunions d'élaboration :

- Du PLU de Villers-Ecalles
- Du PLUi de la région d'Yvetot
- Du PLU de Roumare
- Du PLU d'Auzebosc
- Du PLU de Touffreville la Corbeline
- Du PLU de Duclair

L'animatrice SAGE a consacré environ 50% de son temps à cette action (123,5 jours).

La coordinatrice a consacré environ 5% de son temps à cette action (9,75 jours).

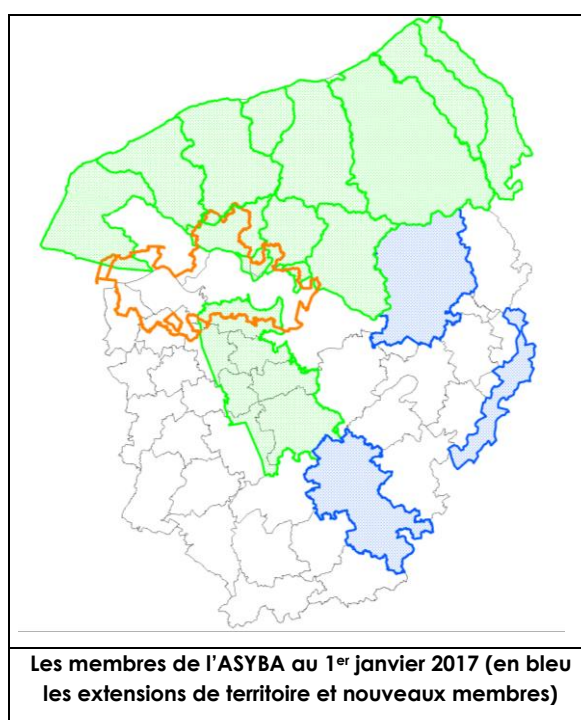
3.4 L'ASYBA

L'association Régionale des syndicats de bassins versants et structures assimilées (ASYBA) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 qui a pour objet d'œuvrer sur les champs d'intervention thématiques du grand cycle de l'eau tels que :

- La gestion des ruissellements, de l'érosion et du risque d'inondation,
- La préservation de la ressource en eau et des milieux,
- L'animation des politiques publiques de l'eau.

Créée en 2012, l'ASYBA regroupe 18 membres répartis sur l'ensemble du territoire de l'Eure et de la Seine Maritime.

Elle compte une aide pour le secrétariat pour un équivalent d'1/2 journée par semaine.



Voici l'essentiel des actions menées dans le cadre de l'ASYBA.

📌 Communication et formation

Cette année, l'essentiel du travail de communication a consisté en la mise à jour des outils existants :

- Mise à jour du site internet
- Mise à jour de la plaquette
- Mise à jour des trombinoscopes des animateurs de l'Eure et de Seine Maritime et des listings d'adresses

📌 Gouvernance du grand cycle de l'eau

- Co-organisation avec la DISE de réunions sur la GEMAPI
- Participation à la SOCLE
- Participation aux réunions de la mission d'appui GEMAPI
- Participation aux réunions de la COPTATI,
- Participation aux rencontres pour la création d'une fédération nationale des élus de bassin
- Participation à l'inter-réseau « Rivières »



📌 Thématiques agricoles

- Participation aux commissions sur les retournements d'herbages
- Portage des préoccupations des élus et interventions diverses sur la politique des PAEC
- Rencontre des Vices-Présidents de la Région sur cette thématique

📌 Thématique culture du risque

- Co-organisation avec la DDTM d'une réunion sur la gestion de crise
- Relai d'une démarche de collaboration avec ENEDIS sur le risque électrique
- Co-organisation du colloque PCS de l'AREAS/AFPCN

📌 Rivières et zones humides

- Réunions d'animateurs mares
- Lien avec le PRAM
- Après-midi d'échange sur la Gestion des Milieux Aquatiques vue à travers deux retours d'expérience

📌 Autres actions

Réunions de bureaux, Assemblées générales, relai des informations techniques et politiques, lien entre les services de l'Etat, les financeurs et les structures de BV.

La coordinatrice a consacré environ 7 % de son temps à cette action (14 jours).

3.5 Le suivi des politiques de l'Etat

Un important travail a été fourni par le SMBVAS pour l'élaboration de la SLGRI dans le cadre de la Directive Inondation.

Le syndicat était chargé de la rédaction de l'axe 4 « culture du risque ». Plusieurs réunions de travail ont été nécessaires pour rédiger le document. Cela a nécessité également la création de diaporamas ainsi que la rédaction de documents de synthèse. Le travail a également inclus l'animation de réunions de COPII.

Le document a été finalisé et l'année 2017 sera celle de la mise en œuvre sous le pilotage de la Métropole Rouen Normandie.

Des rencontres avec la Préfète de Normandie, le Secrétaire général de la Préfecture de Seine Maritime, le Directeur de l'AESN, les élus du Département de Seine Maritime et ceux de la Région ont également permis d'échanger sur les politiques de l'eau et leur application sur le territoire de l'Austreberthe.

Le SMBVAS a par ailleurs assisté le CNFPT dans l'organisation d'une formation GEMAPI à destination de l'ensemble des agents et des élus de Normandie.

Le SMBVAS participe également aux réunions du CEPRI qui sont l'occasion d'échanger au plus haut niveau et d'anticiper les politiques à venir sur nos thématiques. Elles permettent également d'ajuster nos actions dans le cadre du PAPI grâce aux partages d'expériences.

Enfin, le syndicat a également été impliqué dans le suivi de l'étude de redéfinition des missions du SIDESA qui se sont déroulées tout au long de l'année 2016.

La coordinatrice a consacré environ 10 % de son temps à ces actions (21 jours).

3.6 Amélioration de la gouvernance

Le SMBVAS et le SIRAS ont organisé des rencontres bilatérales afin d'avancer sur les questions budgétaires et de représentation.

Pour cela, la coordinatrice a généré un certain nombre de documents :

- Elaboration d'une note de cadrage de l'action
- Elaboration de scénarios de représentation
- Elaboration de perspectives budgétaires

Ces éléments ont été présentés au SIRAS mais sans qu'aucun accord n'ait pu aboutir.

Le SMBVAS a également rencontré les EPCI concernés par la GEMAPI pour échanger sur les différents scénarios d'évolution de la gouvernance.

De nouvelles rencontres sont à prévoir en 2017.

La coordinatrice a consacré environ 3 % de son temps à ces actions (5,75 jours).

The image shows a document titled "Création d'une structure unique sur le BV de l'Austreberthe - Note de cadrage". It lists various actions under three categories: "Actions Rhône", "Actions BV", and "Actions transverse".

Les actions
Actions Rhône
acquisitions de CEC/CH et aménagement
élaboration PPRE
dans le cadre du PPRE : gestion du cours d'eau (nettoyage lit rivière, gestion ripisylve, gestion des embâcles)
diagnostic/évaluation des écoulements
Restauration de la continuité écologique
actions agricoles berges (côtures, abreuvoirs, etc.)
confortement de berges dans les zones à enjeux forts
suivi qualité de l'eau
Actions BV
création d'ouvrage
Etudes hydrauliques
culture du risque
aménagement : hydraulique douce - acquisitions foncières, études et travaux
instrumentation risque
gestion, surveillance et entretien des ouvrages
violet urbain : conseil et animation
violet aménagement durable du territoire rural : conseil, animations, avis herbage etc.
plan eaux - études et travaux
Actions transverse
communication sensibilisation
coordination, RH, recherche de financements, pilotage de contrats

Parmi les actions déléguées quelques questions à se poser :

- Actions non faites jusqu'à présent. A faire ?
 - o Restauration de la continuité écologique : obligation du riverain mais si le riverain n'est pas adeé il ne se passe rien. Action bien idée quand il s'agit de restaurations mais importante toutefois à avoir, opérations lourdes, devoir se battre pour avoir 100% de financements
 - o Suivi de la qualité de l'eau

Note de cadrage

4. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU RISQUE

4.1 Etude d'efficacité des ouvrages

Afin de choisir une stratégie future en termes de ralentissement dynamique, le SMBVAS souhaite évaluer, au travers de cette étude d'efficacité, le gain obtenu par les ouvrages existants combinés avec les zones d'expansion de crues créées par le SIRAS sur les ruissellements et les crues de rivières.

Cette étude permettra aussi d'envisager des scénarios d'aménagement de certains points singuliers (ponts, etc.) sur la rivière bloquant les écoulements et créant des phénomènes de sur-inondation.

Cette évaluation permettra de juger la nécessité de compléter ou non le parc d'ouvrages existants ou de faire des travaux complémentaires sur la rivière ou sur les zones d'expansion de crues.

De plus, une analyse coût-bénéfice sera réalisée en complément afin d'avoir une estimation de la pertinence économique des investissements restant à réaliser. Ce complément portera sur l'analyse de différents scénarios :

- état actuel,
- état avec ouvrages prévus dans le présent PAPI 2 (4 ouvrages + zones d'expansion de crue),

- état futur avec les ouvrages supplémentaires envisagés dont la réalisation n'est pas programmée dans le PAPI 2 porté par le SMBVAS.

Et ce, à minima, pour 3 scénarios de crue.

Selon les résultats de cette étude, le SMBVAS réajustera son programme d'action.

Le marché a été attribué au bureau d'études HYDRATEC.

L'étude a été lancée en septembre 2015. Elle s'est déroulée plus lentement que prévu à cause du départ successif de Tina Modarressi et de Chérif Stambouli.

L'ensemble des phases se sont néanmoins déroulées en 2016 avec l'organisation de 3 comités de pilotage.

Le dernier, en décembre, a permis :

- la présentation des résultats de l'ACB et leur validation,
- la présentation de la 1^{ère} version des modélisations qui vont faire l'objet de modifications et de compléments.

Une dernière réunion de présentation au COPIL sera prévue en début d'année 2017 avant de communiquer sur les résultats de l'étude auprès des élus et des acteurs du territoire.

La coordinatrice a consacré environ 4 % de son temps à cette action (9 jours). Le chargé de mission ADTR y a consacré 4 % de son temps à cette action (8 jours). Le chargé de mission hydraulique et zones humides 36 % de son temps à cette action (29 jours).

5. AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

5.1 Création du « Centre Eau, Risque & Territoire » (CERT)

En 2012, le SMBVAS a saisi l'occasion qui se présentait d'acquérir un bâti de caractère pour pouvoir en faire le lieu emblématique où il mènera l'ensemble de ses actions.

Cette maison située sur la commune de Villers Ecalles allierait les locaux du syndicat et des locaux d'accueil du public qui permettraient de mener à bien une véritable politique de sensibilisation sur les thématiques du grand cycle de l'eau.

Sur ce projet, l'année 2016 a été consacrée aux actions suivantes :

- Finalisation des dossiers de demande de subvention,
- Poursuite de la maîtrise d'œuvre (de la phase AVP à la phase PRO),
- Elaboration du Dossier de consultation des entreprises, lancement de la consultation et sélection des entreprises,
- Dépôt du permis de construire.

Suite à des difficultés administratives, il n'a pas été possible de lancer les travaux en 2016.

La coordinatrice a consacré environ 8 % de son temps à cette action (24,5 jours).

Le reste de l'équipe y a consacré 13 jours.

Réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde



Depuis 2014, le SMBVAS s'est lancé dans une démarche d'appui aux communes dans l'élaboration de leurs Plans Communaux de Sauvegarde. En effet, les 31 communes du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec sont dans le périmètre d'un PPRI prescrit, en cours d'élaboration, et seront donc, à terme, dans l'obligation de réaliser ce document. De plus, la commune d'Eslettes est dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI), d'une usine SEVESO, adopté en 2014, ce qui l'oblige à rédiger son PCS.

Entre 2014 et 2015, 12 communes ont terminé leur PCS, avec l'appui du SMBVAS.

En 2016, cette démarche s'est poursuivie, avec 8 PCS supplémentaires réalisés, dont 3 toujours en cours de réalisation.

Au total, fin 2016, le territoire du SMBVAS compte **22 PCS réalisés** (dont 3 en cours) sur 31 communes, dont 20 réalisés avec l'appui du SMBVAS.

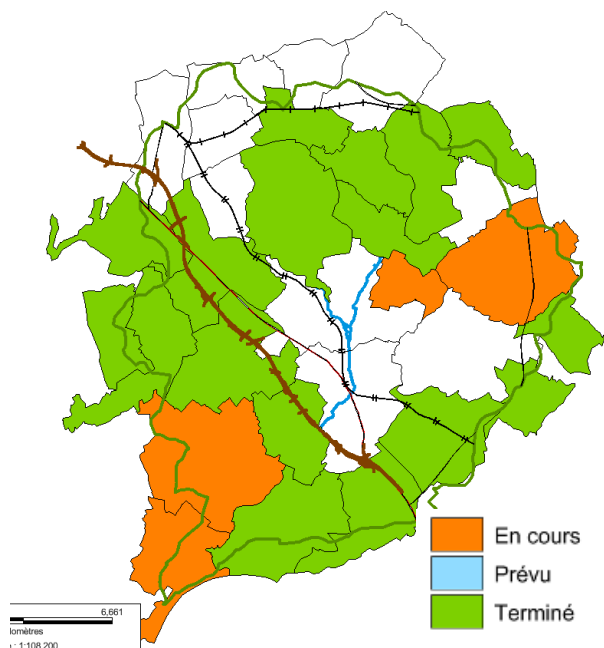
Il faut noter que, parmi ces 22 PCS, celui de Fréville devra être remis à jour. La commune est, en effet, devenue la commune nouvelle de Saint-Martin de l'If. Il conviendra donc en 2017, comme demandé par la commune, de recommencer la démarche de création du PCS à l'échelle de la commune nouvelle, afin de sensibiliser les élus des 3 communes nouvellement réunies.

Chaque PCS a demandé 6 à 12 réunions de travail avec la commune, ainsi qu'un important travail de préparation de l'animation de la prochaine réunion, et de rédaction entre chaque réunion. De la même manière, la finalisation du PCS, une fois le travail avec la commune terminé demande, lui aussi, un travail conséquent de mise en page, cartographie, pagination, relecture et impression.

La chargée de mission Culture du Risque a, d'autre part, animé la présentation du PCS terminé aux **Conseils Municipaux** de 3 communes (Limésy, Roumare, Mesnil-Panneville) et 2 réunions de présentation sont prévues en Janvier 2017 (Goupillières et Blacqueville).

Deux **réunions publiques** de présentation de PCS ont aussi été animées par la chargée de mission Culture du Risque :

- l'une à Limésy, fin Mai, à destination du grand public, qui a réuni 30 personnes.
- l'autre à Eslettes en Mai, à destination des élus et agents de la commune, qui a réuni 30 personnes.



Avancement de la démarche PCS au 31.12.16



Présentation du PCS aux agents à Eslettes – Mai 2016



Réunion publique à Limésy – Mai 2016

Au mois de Juin, date anniversaire de nombreux PCS du territoire, un rappel de mise à jour du PCS a été envoyé à toutes les communes dotées d'un PCS. Ce rappel était accompagné d'un document d'appui à la mise à jour, contenant les modifications récentes de la trame PCS, et des enseignements tirés des retours d'expérience d'autres communes qui paraissaient intéressants de généraliser.



Profitez de l'été pour mettre à jour votre
Plan Communal de Sauvegarde




**Vous avez réalisé votre PCS il y a un ou deux ans.
Si cela n'a pas été fait, il est temps de vérifier qu'il est toujours à jour.**

Quelques astuces

- ❖ Remobilisez votre Comité de Pilotage pour vous répartir le travail
- ❖ Faites-en un moment agréable et convivial
- ❖ Profitez-en pour re-parcourir le document dont on oublie vite le contenu
- ❖ Mettez en situation votre équipe pour voir si les bons réflexes sont toujours là

Les indispensables

- ❖ Vérifiez votre annuaire de crise (numéros à jour, changements de poste ou d'adresse, etc.)
- ❖ Passez en revue votre liste des personnes vulnérables (modifications, ajouts, retraits)
- ❖ Actualisez vos listes d'habitations isolées et/ou d'habitations exposées aux risques
- ❖ Ajoutez à votre document les manques potentiels identifiés (suite à un retour d'expérience ou à un partage de bonnes pratiques avec une commune voisine) – Pour vous aider : Doc « MàJ » en PJ





Le SMBVAS se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Création des Réserves Communales de Sécurité Civile

L'année 2016 a été marquée par la création de **3 Réserves Communales de Sécurité Civile** sur le territoire du bassin versant : à Bouville, Croixmare et Limésy. Ces 3 créations font suite à la démarche PCS initiée sur ces communes, et au constat d'un effectif communal trop réduit pour gérer un événement perturbant. Les Réserves Communales permettent, en effet, d'identifier des bénévoles sur la commune en amont d'un événement, de les encadrer, et de les orienter vers des missions définies. Cela crée, de plus, une réelle dynamique communale.

Dans ce cadre, la Chargée de mission Culture du Risque a animé 2 réunions publiques de présentation de la Réserve Communale à Croixmare en Février et à Bouville en mars. Elle a aussi participé à l'élaboration des outils de communication de la commune de Bouville pour la campagne de recrutement des réservistes. Suite à ces deux événements, chaque commune a recruté entre 20 et 30 réservistes pour venir compléter les effectifs communaux. De la même manière, en Mai, le SMBVAS a co-animé une réunion de présentation du PCS et de la réserve communale, permettant le recrutement de 30 réservistes à Limésy.

Le travail de création des Réserves Communales a nécessité un accompagnement des communes dans le montage administratif (création d'un contrat d'engagement et d'un règlement intérieur) et l'organisation de la réserve. Pour cela, la chargée de mission a créé un Livret du Réserviste, distribué à tous les réservistes, contenant les modalités d'organisation (mobilisation, rassemblement, secteurs, missions, etc.) et des extraits du PCS (cartographies, risques). Ce document a été validé par le SIRACED-PC de la Préfecture 76 et par les communes.

Afin de former les réservistes, le SMBVAS a organisé 2 soirées de formations, avec la participation de la Préfecture de Seine-Maritime et le SDIS (casernes d'Yvetot, de Pavilly et de Barentin). Ces deux soirées ont permis aux réservistes de mieux comprendre le cadre de leurs actions dans l'organisation nationale de la sécurité civile en France, et de suivre une initiation aux premiers gestes de secours. Cela a aussi été l'occasion de leur distribuer leur matériel de réserviste : chasuble fluo floqué au nom de la commune, badge de réserviste et livret du réserviste.

Au total, le territoire de l'Austreberthe compte donc aujourd'hui environ 80 réservistes.

Les réserves de Bouville et de Limésy ont été activées dans le cadre de l'exercice PCS de la Préfecture du 14 décembre 2016. Cela a permis aux communes de tester la chaîne de mobilisation, et la réactivité des volontaires.



Réserve communale de Bouville en haut à gauche
Réserve communale de Limésy en bas à gauche

Réserve Communale de Sécurité Civile
 de Croixmare

Le Livret du Réserviste



Version 1.0
 Mise à jour : Mars 2016

Mairie du Croixmare
 Le Bœuf
 77190 Croixmare
 ☎ 02 31 92 34 72



Réserve communale de Croixmare en haut à droite
Livret du Réserviste en bas à droite

↳ Exercice Départemental de Sécurité Civile

Comme pour l'exercice 2015, le SMBVAS a d'abord été un relai important auprès des communes de son territoire en les incitant fortement à participer à l'exercice organisé le 14 décembre 2016. 9 communes du territoire ont participé, dont 4 communes pour la 1^{ère} fois.

Le SMBVAS a organisé un dispositif d'observation dans les cellules de crise de 4 communes volontaires du territoire, afin de leur apporter une vision extérieure sur leur organisation et ainsi d'améliorer leur retour d'expérience communal. Cette observation s'est faite par une fiche d'observation identique pour toutes les communes, et en participant aux débriefings communaux. Une synthèse des remarques principales leur a été transmise par mail.

Enfin, le SMBVAS organisera en Janvier 2017 un Retour d'Expérience commun sur le territoire, afin de réunir les communes participantes. Il permettra aux élus, comme en 2015, d'échanger entre eux sur les points positifs et les manques de leurs organisations respectives, mais aussi de partager de bonnes idées ou pratiques. Le SMBVAS participera aussi au REX préfectoral, en Février 2017.

La chargée de mission culture du risque a consacré environ 47 % de son temps à ces actions (98,5 jours).

La coordinatrice a consacré environ 2 % de son temps à cette action (4 jours).

5.2 Autres actions de culture du risque

↳ Réduction de la vulnérabilité

Deux démarches de réduction de la vulnérabilité ont été engagées en parallèle en 2016. Il s'agit de réaliser des diagnostics de vulnérabilité aux inondations **d'une part des entreprises, et d'autre part, du bâti communal du territoire du bassin versant.**

Ces deux opérations ont démarré en Juin 2016, avec un appel à projet lancé à toutes les communes du territoire, ainsi qu'à la quarantaine d'entreprises recensées comme inondables dans la vallée de l'Austreberthe (entreprises identifiées en 2008 dans une enquête menée par le SMBVAS et toujours en activité aujourd'hui).

L'appel à projet Entreprises a été menée avec la collaboration de la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine-Mer-Normandie (courrier commun). Considérant la difficulté de mobiliser les entreprises sur ce projet (malgré un diagnostic financièrement pris en charge par le SMBVAS), la chargée de mission Culture du Risque est allée à la rencontre directe d'une partie des entreprises de la vallée.

5 entreprises se sont portées volontaires sur les communes de Pavilly et de Barentin, fortement exposées. Il s'agit de 3 petits commerces (Coiffeur, Opticien, Pharmacie), d'une petite station-service / garage automobile, et d'un bailleur social dans le cadre de la réhabilitation de logements sociaux. Deux bureaux d'étude associés sont en charge de cette opération : Risque et Territoire, et LAPREV. Deux comités de pilotages ont été réunis en 2016, pour présenter la démarche, le résultat de l'analyse des données hydrauliques et la méthodologie des diagnostics. Les diagnostics ont eu lieu en Décembre 2016 (3 diagnostics réalisés) et deux sont prévus pour Janvier 2017. Un dernier COPIL prévu en Février permettra la présentation des résultats et des préconisations. Les rapports seront remis et présentés à chaque entreprise de manière individuelle.

Pour la démarche Bâti communal, une seule commune, Sainte-Austreberthe, s'est portée volontaire pour réaliser le diagnostic de sa mairie et sa salle polyvalente. C'est le bureau d'étude SAFEGE qui a été chargé de réaliser l'analyse des données hydrauliques pour ces 2 bâtiments, ainsi que le diagnostic de vulnérabilité qui a été réalisé en Décembre 2016. Un Comité de Pilotage a été réuni pour suivre ces travaux. Le rapport de diagnostic ainsi que les préconisations doivent être rendus en Janvier 2017.

Cette démarche étant une opération pilote, nous prévoyons, en 2017, l'organisation d'un évènement en partenariat avec la CCI et la Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA) pour partager la démarche auprès d'autres entreprises du territoire. Nous souhaiterions également poursuivre la démarche Bâti communal avec d'autres communes. Enfin, une opération spécifique sera consacrée au travail avec les bailleurs sociaux. De par leur travail sur des projets de réhabilitation ou de construction, ils représentent une opportunité de se situer en amont d'un projet, et de réaliser des diagnostics qui seront pris en compte dans la phase travaux sur des projets de taille importante.

La chargée de mission culture du risque a consacré environ 15% de son temps à ces actions (31 jours).

La coordinatrice a consacré environ 2 % de son temps à cette action (3,75 jours).

📁 Création d'une photothèque de crues

De Juin à Août 2016, le SMBVAS a accueilli un stagiaire de l'IGN, Loïc MATHIS, afin de créer une photothèque de crues : une carte du territoire en ligne sur laquelle sont géo-localisées les photos d'inondations collectées par le SMBVAS depuis sa création. Ce nouvel outil de sensibilisation du grand public a pour objectif de permettre aux administrés de prendre conscience de l'existence d'inondations passées sur leur commune voire dans leur rue. Nous avons aussi souhaité inclure les ouvrages de tamponnement des eaux créés par le SMBVAS pour limiter les conséquences des inondations. Elle a aussi pour ambition d'être participative, puisque chaque internaute peut l'alimenter, en transmettant au SMBVAS des photos d'inondation en sa possession. La photothèque est un site internet indépendant, accessible via le site internet du SMBVAS. La maquette du site a été validée par nos partenaires (préfecture, AREAS, autres SBV, DDTM, DREAL).

Le travail du stagiaire a consisté en :

- Le tri et le classement des photos d'inondation collectées depuis 15 ans par le SMBVAS
- La création du site internet porteur de la photothèque
- La géolocalisation sur une carte Google Maps des différentes photos
- La création d'un guide d'utilisation et de mise à jour du site à destination des agents du SMBVAS

Le stagiaire a réalisé un travail conforme à nos attentes et dans un délai restreint. Il a aussi réfléchi aux moyens de diffuser au grand public l'existence de cet outil. Ainsi, des cartes postales avec les photos

Inondations : s'adapter pour vivre avec

Appel à projets

📢 **Appel à projets**

Voire entreprise a été inondée ou se trouve en zone inondable ?

Éléments clés

- 80 entreprises inondables dans la vallée de l'Austreberthe
- 43% des entreprises disposent d'une assurance « 29% fermes ou leur de 3 ans

Prendre des dispositions dès aujourd'hui pour limiter les conséquences demain !

Objectifs : Réduire la vulnérabilité aux inondations et favoriser le retour à la normale

Les conséquences d'une inondation pour une entreprise peuvent être dramatiques :

- 🏠 Dommages physiques aux matériels
- 📄 Débris matériels
- 🚰 Ferme du matériel
- 🗑️ Présence de déchets lourds à évacuer
- 🏭 Perte d'exploitation avant le retour à la normale

Devenez acteur de la réduction de la vulnérabilité de votre entreprise !

DEMANDEZ UN DIAGNOSTIC GRATUIT

Le Syndicat de Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffrebec (SMBVAS) lance un appel à projets pour réaliser les diagnostics de vulnérabilité d'entreprises, de commerces, de services ou d'industries en 2017. Avec le soutien financier du Département de la Seine-Maritime et de l'Etat, le SMBVAS vous propose de :

- 🔍 Réaliser un diagnostic de vulnérabilité aux inondations de votre activité et/ou de vos locaux
- 📄 Fournir un rapport de diagnostic, composé des résultats et des recommandations à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité de votre entreprise

Seine-Normandie | CCI | CMA | CCI de Seine-Normandie | AUSTREBERTHE & SAFFREBEC

Appel à projet pour les entreprises

d'inondation les plus marquantes seront réalisées au 1^{er} trimestre 2017, et distribuées dans les mairies et en office de tourisme.

L'encadrement du stage a été réalisé par la coordinatrice du Syndicat et la Chargée de mission Culture du risque sur l'aspect Communication au grand public.

La chargée de mission culture du risque a consacré environ 2% de son temps à ces actions (4,25 jours).

La coordinatrice a consacré environ 1% de son temps à cette action (2,75 jours).

↳ Mise en place d'un sentier pédagogique

Le syndicat de bassin versant souhaite créer des parcours pédagogiques sur le territoire de l'Austreberthe. Ces parcours à destination des scolaires et du grand public feront partie intégrante des actions de communication développées par le syndicat dans les années à venir.

Avec l'émergence du projet de Centre Eau, Risque et Territoire (CERT) à Villers Ecalles, la réflexion a évolué.

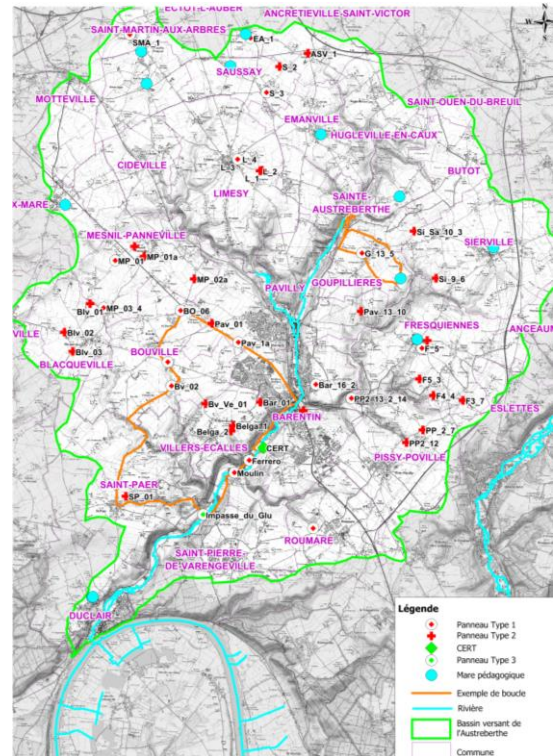
Un premier **parcours multithématiques** se situe sur le site du CERT avec des panneaux évoquant les thématiques suivantes :

- Lecture du paysage et implications sur la ressource en eau
- La gestion différenciée des espaces
- La préservation des espèces patrimoniales et des zones humides
- La gestion des eaux pluviales et l'imperméabilisation des surfaces

Un second parcours aura pour but de mettre en valeur les **mares communales** du territoire qui ont bénéficié d'une réhabilitation.

Un dernier parcours aura pour thématiques : « L'Eau : un atout et un risque ».

En effet, plus que jamais, il est nécessaire de rendre aux habitants « la mémoire du risque » : comprendre leur territoire, connaître sa sensibilité, savoir comment agir en temps de crise sont autant d'éléments que le syndicat souhaite leur transmettre.



Ce parcours prévoit en premier lieu de donner de la visibilité aux ouvrages du SMBVAS qui sont bien intégrés dans le paysage mais mal connus et mal compris par le public.

Deux types de panneaux seront élaborés :

- des panneaux complets réservés aux sites où le SMBVAS emmène régulièrement le public (scolaires, personnalités, élus, etc.) et également aux sites accessibles au public (centre-bourg, proximité de sentier de randonnée, etc.)
- des panneaux simples informatifs sur les sites moins accessibles, permettant ainsi de donner de la visibilité aux ouvrages et un minimum d'explications sur leur fonction.

Il prévoit en second lieu de passer par plusieurs sites d'intérêt pour la culture du risque notamment :

- L'entreprise Ferrero, emblématique de notre territoire, cette entreprise est soumise au risque d'inondation et a mis en place un certain nombre de dispositions de réduction de la vulnérabilité qu'il est intéressant de mettre en valeur
- Le moulin de Villers Ecalles bénéficie d'un espace aménagé par la commune mais peu valorisé en termes de sensibilisation. Il permettra d'évoquer l'histoire de l'hydraulique industrielle, ses atouts et ses risques.
- Le Mémorial de l'impasse du Glu dont le site est déjà aménagé pour recevoir le public.
- L'ouvrage BO-O6 : cet aménagement a été réalisé dans le cadre de l'aménagement foncier de l'A150 piloté par le Département 76 et en lien avec un ouvrage de la direction des routes. Il est tout à fait exemplaire de la complémentarité des actions entre volet agricole, aménagement du territoire, prévention des inondations et restauration des milieux humides

La carte détaillée du projet est en annexe 3.

L'élaboration du parcours CERT est au stade de définition détaillée des contenus.

Le parcours « mares » est prévu pour un démarrage en 2017.

Quant au parcours « l'eau, un atout et un risque », son élaboration a démarré en 2016 avec :

- La définition du projet, des contenus, la sélection des sites, le choix des formats
- la consultation des entreprises pour la fabrication, la conception et la pause
- le choix des entreprises

En 2017, il s'agira de lancer l'opération de mise en œuvre opérationnelle.

La coordinatrice a consacré environ 2 % de son temps à cette action (3,5 jours).

6. SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES, ALERTE et GESTION DE CRISE

6.1 Surveillance des ouvrages

↳ Suivi réglementaire des ouvrages

Les arrêtés d'autorisation de réalisation des ouvrages au titre du code de l'environnement ainsi que la DUP prescrivent dans le cadre de l'exploitation des ouvrages de faire une visite technique trimestrielle.

En 2016 ont été réalisées seulement 2 visites semestrielles en raison d'une charge de travail encore exceptionnelle (janvier 2016 et novembre 2016). Ces visites consistent à réaliser un diagnostic visuel complet de l'ouvrage afin de repérer les anomalies (état de la végétation, tenue des remblais, état des canalisations, apparition de bétoires, etc.). Pour chaque ouvrage une fiche technique de visite est remplie. La visite dure environ 45 minutes par ouvrage. Cette visite permet également de vérifier l'entretien des ouvrages réalisé par une entreprise mandatée pour les zones qui ne sont pas pâturées.



Suite à ces visites, des travaux de réparations ont souvent été engagés. Cette année, seule la reprise de la fascine en amont du barrage F_2 a été nécessaire.

↳ Traitement des bétoires

Sur les 45 ouvrages de gestion du risque inondation, nous comptabilisons 17 bétoires qui se sont ouvertes depuis leur création. En 2016, 3 nouvelles bétoires sont apparues sur les barrages Pav_13-10, F_5 et F_3-7.



4 bétoires ont été prioritaires car constituant le plus gros danger pour nos ouvrages. Une étude préalable aux travaux est nécessaire.

En 2016, le chargé de mission ADTR a rédigé le CCTP et consulté 6 bureaux d'études.

5 bureaux d'études ont transmis une offre pour réaliser un diagnostic et propositions de travaux dans l'esprit du guide du BRGM réalisé à cet effet.

Compte tenu d'une surcharge de travail, l'année 2016 n'aura pas permis d'aller plus loin.

Il reste à réaliser pour 2017 le choix d'une entreprise et passer à la phase travaux.

Suivi de l'entretien

En 2016, le SMBVAS est propriétaire d'un patrimoine d'environ 42 ha répartis sur 61 sites sur le bassin versant de l'Austreberthe

Ce patrimoine est constitué :

- De 48 ouvrages hydrauliques structurants en service types bassins, barrages, fossés, talus dont la fonction est de ralentir les ruissellements et/ou de limiter les dégâts en cas d'évènements pluvieux importants. Ils sont réalisés en terre et sont enherbés. Un ouvrage de fuite en béton permet d'assurer la vidange de l'ouvrage en 24 heures environ. Des surverses sont aménagées sur la plupart de ces ouvrages, et sont souvent renforcées à l'aide de matelas réno (cages grillagées remplies de cailloux). Enfin, ces ouvrages peuvent être accompagnés à l'amont de plantations type fascines, haies denses pour limiter l'envasement de l'ouvrage ou de l'intégrer au paysage. Les principales caractéristiques des ouvrages et leur localisation figurent dans ce dossier.

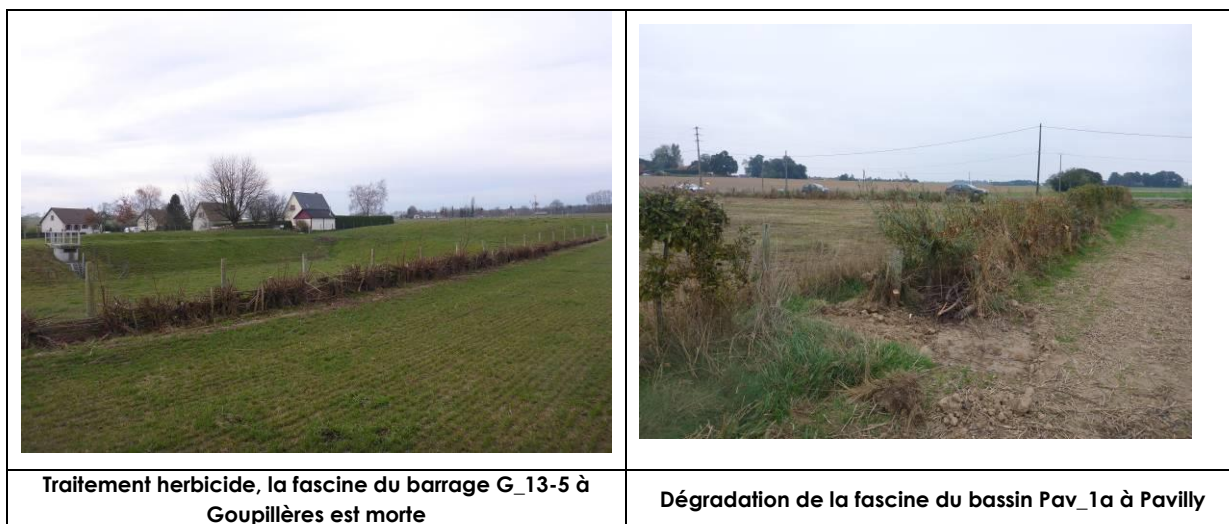
- o Du site mémorial de l'impasse du Glu destiné à la sensibilisation du grand public sur les inondations à Saint Paër
- o Du CERT (Centre Eau Risque et Territoire), dans une zone humide en voie de requalification sur les bords de la rivière Austreberthe, (futurs locaux du syndicat)- ancienne de route de Villers Ecalles
- o Une prairie inondable à réaliser sur la commune de Barentin (proximité de la Chapelle St Hélier)
- o 10 futurs aménagements connexes liés à l'aménagement foncier de l'A150 qui restent à réaliser.

De plus, le SMBVAS gère, pour le compte d'ALBEA, concessionnaire de l'autoroute A150, la zone humide et les espaces verts situés sous le viaduc.

Dans le cadre de sa politique de valorisation des ouvrages, l'action du SMBVAS a permis sur la période 2007-2016 de rendre pâturable 36 hectares (82% du parcellaire) en conventionnant avec des privés/agriculteurs (moutons, vaches, poney, valorisation en foin,...).

Pour les 8 hectares restant non valorisés et les 2 kms de haies/fascines réparties sur plus de 41 sites, le syndicat a lancé une consultation d'entreprise en 2016 pour un marché d'entretien d'une durée de 2 ans. Ce marché a été attribué à « Au service du jardin ».

En 2016, nous avons observé des vols de matériels (portail herbager, fil électrique) et des destructions de fascine par les agriculteurs.



Le chargé de mission ADTR et l'animateur hydraulique et zones humides ont consacré environ 11 et 17 % de leur temps à ces deux actions (44,25 jours).

Une réactivité différente des ouvrages

Après ou pendant les événements pluvieux importants (de plus de 20 millimètres dans les 24 dernières heures), le syndicat se rend sur les ouvrages de régulation afin de vérifier que ceux-ci fonctionnent correctement (débit de fuite non bouché, etc.). Une fiche de visite spécifique est renseignée et permet en parallèle d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des aménagements.





Ces visites sont réalisées en interne par l'équipe du syndicat.

Les données pluviométriques sont obtenues en interrogeant les propriétaires de pluviomètres ou de pluviographes du bassin versant (DREAL, SIRAS, particuliers) et le nouveau système fonctionnel mis en place par le SMBVAS sur 2 barrages.

Comme 2015, l'année 2016 aura été une année particulière. En effet, il n'y a eu qu'un seul épisode significatif de pluie contrairement aux années précédentes.

Cet épisode pluvieux s'est déroulé le 10 février 2016 après 3 jours de pluie cumulée avec un coefficient de marée important à Duclair. Un avis de vigilance météo a été envoyé préalablement aux 31 communes. Un questionnaire post-crise a également été envoyé pour recenser l'ensemble des désordres connus par commune.

Suite à un pic de pluie, une tournée restreinte de surveillance des ouvrages a également eu lieu le 21 novembre 2016, sans incidence.

	
<p>Le niveau d'eau est dans la zone verte de l'échelle colorée, cela signifie que l'ouvrage est rempli à moins de 50 % (Barrage F3-7)</p>	<p>La Fascine de G13-5 filtre l'eau de ruissellement et la diffuse</p>
	
<p>Le niveau d'eau se rapproche de la zone jaune, l'ouvrage atteint quasiment 50 % de remplissage</p>	<p>Le même jour, très peu d'eau à noter sur Si9-6</p>



Le 9 février 2016 à 14h42, la Seine à Duclair atteint des niveaux importants

L'ensemble de l'équipe a consacré 5 jours à cette action.

6.2 Gestion de crise / Alerte

Le syndicat souhaite avoir une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant et souhaite faciliter la surveillance des ouvrages en cas d'évènements pluvieux importants (obligation réglementaire). Par ailleurs, le syndicat est en train d'amorcer une réflexion autour d'une politique d'alerte et de gestion de crise.

Afin de remplir ces objectifs le SMBVAS a équipé deux ouvrages en instruments de mesure. En 2013 deux ouvrages (MP-03-4 et Si-Sa-10-3) ont ainsi été équipés :

- d'un pluviographe,
- de deux capteurs de débit,
- de deux capteurs de pression,
- d'un dispositif de supervision à minima pour rapatrier les données et pouvoir les consulter en temps réel.

L'année 2016 a été une année difficile sur cette thématique. En effet, les appareils de mesures ont présenté de manière récurrente des dysfonctionnements et ne permettent pas encore à la collectivité d'avoir une confiance absolue dans ces dispositifs. Les principaux problèmes techniques sont les suivants :

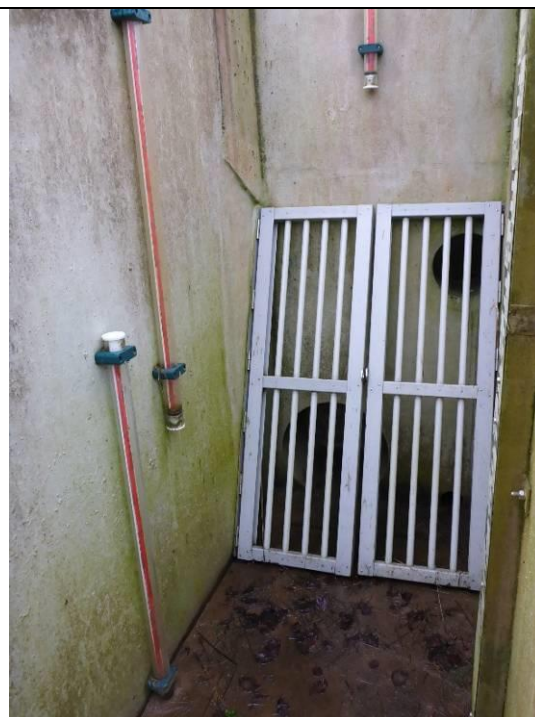
- Multiplicité des batteries des appareils et difficulté dans la surveillance de leur état
- Dysfonctionnement dans les logiciels de calcul de pluviométries
- Manque de professionnalisme de l'entreprise chargée de la maintenance (CNS instrumentation)
- Echelle de mesure à maxima qui se colmatent



Suivi de l'instrumentation



Echelle de mesure à maxima qui dysfonctionne, la présence de mousse et de terre empêche l'eau de pénétrer dans le tube plexi



Echelle de mesure à maxima sur le barrage Pav_13-10

Une remise à plat du dispositif a été nécessaire ainsi que la migration vers un système plus récent. Une formation a été demandée à CNS ainsi qu'une commande de matériel supplémentaire pour éviter les pannes. La tâche a été rendue compliquée par le départ de Chérif Stambouli en charge de ce volet.

Elaboration d'un Plan de Gestion des Ouvrages en situation exceptionnelle

Afin d'améliorer et de cadrer la gestion de crise du SMBVAS, la Chargée de mission Culture du Risque a débuté un travail sur la création d'un Plan de Gestion des Ouvrages. Il s'agit de recenser les documents et procédures existantes au SMBVAS, de les analyser et de créer un outil unique, format classeur, de gestion de crise. En 2016, le sommaire ainsi que les besoins en matériel ont été définis. Le contenu est en cours d'élaboration. Ainsi, ce plan traitera, entre autres, la pré-alerte, l'alerte et la tournée générale des ouvrages, la communication, et la post-crise. Un annuaire de crise et de nombreuses annexes (cartes, fiches réflexes) viendront alimenter le plan. Ce document a pour objectif de fonctionner comme une boîte à outil, et doit permettre à l'équipe du SMBVAS d'être à même de réagir face à un événement perturbant en toutes circonstances.

L'ensemble de l'équipe a consacré 27,25 jours à ces actions.

7. RISQUE INONDATION ET URBANISME

Pour mémoire, de la même manière que le volet agricole s'adresse aux aménageurs du territoire que sont les agriculteurs, le volet urbain s'oriente vers les aménageurs urbains publics ou privés.

Le bassin versant de l'Austreberthe, de par sa proximité avec Rouen, a une urbanisation assez importante concentrée dans les fonds de vallées. 1 200 habitations environ ont déjà été inondées, ce qui touche presque 10% de la population du bassin versant.

Le travail d'un stagiaire accueilli au sein du syndicat en 2009 sur l'évolution de l'occupation du sol sur les 30 dernières années montre que les constructions ont augmenté de 60% sur le bassin versant (soit 1 construction tous les 2 jours de 1973 à 2008).

L'imperméabilisation des sols se poursuit donc rapidement et il est plus que nécessaire de s'assurer que cette imperméabilisation sera « compensée » ou « réparée » avec un minimum d'impact afin que dans les zones où aucun ouvrage n'a été réalisé, la situation ne se dégrade pas et dans les zones où des ouvrages ont été réalisés, ceux-ci ne perdent pas de leur efficacité.

Par le biais d'un appui aux 31 communes, l'animateur urbain veille à ce que les nouvelles constructions n'aggravent pas la situation existante par rapport aux ruissellements et à ce que de nouvelles constructions inondables ne soient pas réalisées.

Ce volet est né il y a environ 13 ans et fait, depuis 12 ans, l'objet d'un temps plein au sein du SMBVAS.

Le volet urbain propose une intervention auprès des communes à 3 niveaux principalement :

- en donnant un avis technique sur la gestion des eaux pluviales prévue pour les nouveaux projets de construction et leur caractère potentiellement inondable ;
- en aidant au lancement et au suivi des schémas de gestion des eaux pluviales ;
- en aidant à la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme et les Schémas de cohérence territoriale.

7.1 Avis technique sur les projets de construction

Principes de base

Dans le but de ne pas aggraver la situation, l'animateur urbain propose une aide aux maires pour donner un avis sur la gestion des eaux pluviales des projets de construction. Le volet urbain tente, par cette action, de responsabiliser les aménageurs du territoire sur la gestion des eaux pluviales de leurs projets.

Tout d'abord, s'il existe une réglementation à ce sujet dans le PLU de la commune (Art.4 : limitation des rejets pour certains secteurs, dimensionnements, etc.), et/ou dans le Zonage d'assainissement pluvial communal, l'animateur urbain veille à ce qu'elle soit respectée.

De même, sur les trois communes de la Métropole, l'animateur urbain veille à ce que le Règlement d'assainissement de la Métropole soit appliqué.

Si aucune réglementation ne cadre la gestion des eaux pluviales, le volet urbain se base sur le principe de non aggravation.

L'avis donné par le SMBVAS est techniquement cadré grâce aux documents produits par un groupe de travail mis en place par la DISE depuis fin 2002 (participation des services de l'Etat, l'AREAS et deux syndicats de bassins versants, SIBV Caux-Seine et SMBVAS) et actualisés en 2013 :

- une plaquette destinée aux aménageurs, rassemblant les préconisations sur la gestion des eaux pluviales de projets supérieurs à 1 ha ou de plus de 3 lots ;
- un guide abordant les aspects techniques de la gestion des eaux pluviales plus en détails ;
- une doctrine spécifique sur l'infiltration des eaux pluviales urbaines destinée aux instructeurs de la Police de l'Eau.

Cette Doctrine départementale cadrant l'infiltration des eaux pluviales urbaines, élaborée par un groupe de travail aussi piloté par la DISE (auquel le SMBVAS a participé), a été finalisée en 2013. Les principes de cette Doctrine sont les suivants :

- le choix de l'infiltration est à considérer en fonction de la place disponible dans le projet d'aménagement (plus la surface d'infiltration sera importante, plus l'ouvrage de gestion des eaux pluviales sera fonctionnel),
- une attention particulière doit être portée par l'aménageur à la qualité des tests d'infiltration à réaliser en amont, ainsi qu'à la préservation de l'infiltration durant le chantier (tassement par les engins de chantiers).

En complément, une plaquette validée par l'AREAS et la Police de l'eau sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle a également été réalisée par le SMBVAS en 2007.

Changement en 2015, poursuivi en 2016 : projets transmis pour avis par les Services instructeurs Urbanisme des intercommunalités

Pour rappel, en 2015, les modalités d'instruction des nouveaux projets urbains au titre du Code de l'Urbanisme ont totalement changé par rapport aux années précédentes. Ainsi, plusieurs Communautés de Communes, ainsi que la Métropole Rouen Normandie, ont créé leur propre Service instructeur :

- Métropole Rouen Normandie pour les communes de Duclair, St Paër, St Pierre de Varengeville ;

- Communauté de Communes des Portes Nord Ouest de Rouen pour Anceaumeville, Eslettes, Fresquiennes, Pissy Pôville, Roumare et Sierville ;
- Communauté de Communes Yerville Plateau de Caux pour Motteville ;
- Communauté de Communes Caux Austreberthe pour Barentin, Emanville, Goupillières, Limésy, Pavilly, Sainte Austreberthe et Villers Ecalles ;
- Le BAU de Rouen pour les 14 communes restantes.

Dans ce contexte, le SMBVAS est parti du principe de proposer un partenariat avec les nouveaux instructeurs au titre du Code de l'Urbanisme, afin d'être consulté sur les nouveaux projets urbains, sur les mêmes bases que le partenariat établi par le passé avec le BAU de Pavilly.

Pour rappel, en 2015, le Président, accompagné de l'animatrice du volet urbain, a validé un partenariat avec le service instructeur de la Communauté de Communes des Portes Nord Ouest de Rouen. La Com. Com. Caux Austreberthe avait pour sa part refusé ce type de partenariat.

En 2016, ce partenariat a été validé avec la Métropole de Rouen, au niveau du service Instruction Urbanisme.

Au sujet du BAU de Rouen, un problème de délai a été rencontré, les dossiers arrivant au SMBVAS plus de deux semaines après leur dépôt en Mairie. L'animatrice a proposé à plusieurs reprises au BAU de corriger ce problème, en se déplaçant régulièrement au siège du BAU afin de récupérer les dossiers plus facilement pour les analyser. Fin 2016, cette proposition est en cours d'étude par la DDTM.

En 2016, concernant la Métropole de Rouen, le syndicat a aussi entamé un travail pour éviter les doublons entre son avis technique et l'avis du Service Assainissement de la Métropole au niveau du Service Instructeur. Il est nécessaire que le syndicat puisse faire part de son avis directement au Service Assainissement, avant que celui-ci ne réponde au Service Instructeur. Aussi, le syndicat a proposé une rencontre avec la Métropole sur le sujet (Service Assainissement et Service GEMAPI).

D'autre part, en parallèle du cadrage des nouveaux projets urbains du bassin versant au titre du Code de l'Urbanisme, le syndicat suit aussi la procédure appliquée au titre du Code de l'Environnement. Pour les projets supérieurs à 1 ha, le SMBVAS est partenaire de la Police de l'Eau. Ainsi, des dossiers urbains ont été transmis pour avis par la Police de l'Eau dans le cadre de l'instruction au titre du Code de l'Environnement (procédures de déclaration uniquement en 2016).

Bilan 2016

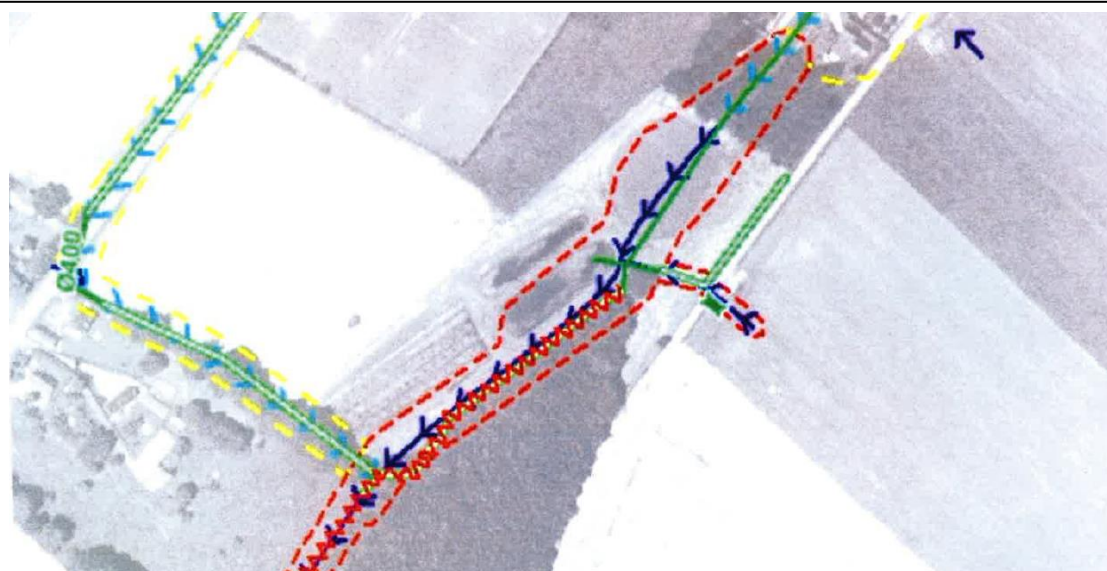
Au total en 2016, l'animatrice du volet urbain a épaulé les communes du bassin versant sur **62 projets urbains** (53 en 2016). Ces projets se répartissent de la manière suivante :

- **20 projets « importants »** (18 en 2015), dont : 12 lotissements, 5 bâtiments agricoles, 2 bâtiments industriels (dont un sur un site d'environ 2 hectares pour l'entreprise Ferrero, situé en zone inondable par débordement de la rivière) et enfin la reconstruction d'une station de traitement des eaux usées
- **un projet d'extension** pour l'usine Knauff de DUCLAIR, en zone hautement inondable par débordement de la rivière
- **41 projets de maisons individuelles.**

✓ Concernant les lotissements, on peut souligner les éléments suivants :

- Un nouveau projet a été validé sur le principe par la Police de l'Eau et le SMBVAS, dont le système de gestion des eaux pluviales est basé uniquement sur l'infiltration pour la pluie centennale (Cf. ci-dessus au sujet du cas particulier de l'infiltration en Seine-Maritime). Pour rappel, un autre projet de ce type avait été validé en 2015.
- De plus, pour plusieurs lotissements, l'animatrice a eu à suivre la gestion des eaux pluviales sur chaque lot à bâtir, aucune vision globale n'ayant été prévue par les aménageurs à l'échelle des lotissements (bassin collectif...). Ceci pose plusieurs problèmes : le contrôle des chantiers individuels sur chaque lot par l'animatrice a systématiquement révélé des erreurs de réalisation (sous-dimensionnement des tranchées drainantes, absence de géotextile...); de plus, cette activité est très chronophage pour l'animation du syndicat.

- ✓ D'autre part, un projet d'extension limitée d'une activité économique a été suivi par le syndicat en zone hautement inondable par débordement de la rivière (projet Knauff à DUCLAIR) déjà suivi en 2015). Suite à plusieurs réunions en Mairie, en présence du SIRAS, la DDTM a autorisé ce projet sous conditions garantissant la non-aggravation du risque et la sécurité des biens et des personnes. Pour rappel, le SMBVAS n'a pas de rôle concernant la rivière étant donné qu'il existe un syndicat de rivière. L'appui du syndicat sur ce projet est donc limité, mais il a souhaité créer les conditions du dialogue, en appui à la commune.
- ✓ Par ailleurs, un projet de reconstruction d'une station de traitement des eaux usées est actuellement soumis pour avis au SMBVAS par la Police de l'Eau. A priori le projet serait impacté par les ruissellements issus d'un talweg. Le syndicat a proposé des orientations d'aménagement pour adapter ce projet au risque, ces orientations correspondent à la philosophie des PPRI pour ce type de projet.



LEGENDE :

- Secteur d'expansion des axes de ruissellement
- ←→ Axe de ruissellement
- Réseau pluvial
- == Fossé
- ~~~~ Ravine

Extrait du Bilan hydrologique communal au droit du projet de reconstruction de la STEP de FRESQUIENNES

📍 Difficultés rencontrées

🔍 En 2016, Il s'est avéré que suite à plusieurs problèmes concernant le partenariat SMBVAS/Police de l'Eau, plusieurs rencontres ont eu lieu, et une réaffirmation de ce partenariat s'est opérée.

🔍 En ce qui concerne le territoire de la Communauté de Communes Caux Austreberthe (composé de 7 communes sur les 31 du bassin versant, dont les deux plus importantes), pour rappel, elle n'a pas souhaité poursuivre le partenariat mis en place entre le SMBVAS et le BAU les années précédentes.

De ce fait, bien que la majorité des communes envoie directement ses dossiers au syndicat, le territoire subit donc depuis 2013 une forte régression concernant la concertation sur l'urbanisation.

🔍 L'absence totale de transversalité entre le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement, et donc entre les deux procédures, a régulièrement montré les limites de la méthode encore en 2016, comme cela était déjà le cas les années précédentes.

Pour rappel, dans les faits, l'avis du SMBVAS au titre du Code de l'Environnement peut être sollicité alors que le Service Instructeur a donné un avis favorable au titre du Code de l'Urbanisme et que le chantier est déjà lancé voire terminé.

Ce problème majeur tend heureusement à s'atténuer.

Le SMBVAS a demandé que ce problème de fond soit soulevé dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Rouen Louviers Austreberthe, émanant de la Directive Inondation.

Consultation par les communes avant instruction

L'appui aux communes pour que les projets urbains gèrent leurs eaux pluviales sans aggraver la situation reste le plus efficace et le mieux accepté quand le maire associe directement le SMBVAS en amont des diverses instructions.

Pour rappel, en 2014, la Charte de partenariat intitulée *Risque inondation et Urbanisme*, élaborée par le syndicat et destinée aux communes, qui propose un service opérationnel de la part du SMBVAS construit notamment sur le principe de la concertation amont pour le suivi des nouveaux projets de construction, a été signée.

En 2016, des communes ont donc effectivement associé le SMBVAS en amont de projets urbains, mais on constate que malgré cette Charte, cela reste rare. Ceci est notamment dû au fait que beaucoup de Maires ont changé lors des élections, postérieures à la cérémonie de signature de la Charte.

Suivi de la conception et de la réalisation

Partant du constat qu'une conception correcte des systèmes de gestion des eaux pluviales n'entraîne pas forcément une bonne réalisation par la suite, l'action du volet urbain s'étend aujourd'hui jusqu'à la phase chantier pour être réellement efficace. En effet, nous nous rendons compte, comme pour nos propres ouvrages, que sans présence du SMBVAS pendant cette phase, les résultats sont globalement mauvais, ce qui a pour incidence directe une aggravation de la situation sur le territoire.

En 2016, l'animateur urbain n'a effectué aucun suivi de chantier car aucune commune n'a mobilisé son appui technique. Par contre, le syndicat a épaulé la Police de l'Eau dans le cadre de ses contrôles de chantier sur le bassin versant.

L'animatrice urbain a consacré environ 79 % de son temps à cette action (165 jours).

7.2 Incitation à la réalisation et aide au suivi des schémas d'assainissement pluviaux

Principes de base

Sur le bassin versant de l'Austreberthe, la compétence « eaux pluviales urbaines » est restée communale sauf pour les 3 communes de la Métropole de Rouen Normandie (Duclair, Saint Paër et Saint Pierre de Varengueville). Chaque commune gère donc cette compétence de façon indépendante.

Le SMBVAS incite fortement les communes à se doter d'un schéma de gestion des eaux pluviales (SGEP). Un schéma d'assainissement pluvial communal ou intercommunal, appelé aussi schéma de gestion des eaux pluviales (SGEP), a pour but d'une part d'établir un diagnostic sur la situation existante en termes de gestion des eaux pluviales (dysfonctionnements), pour ensuite prévoir des aménagements afin d'y remédier. Les propositions peuvent également aider à améliorer la situation en prévoyant notamment la régulation des eaux pluviales urbaines en sortie de zone urbanisée.

D'autre part, cette étude doit pouvoir dire si les zones urbanisées et à urbaniser sont raccordables au réseau pluvial existant sur la commune et doit donner des éléments de dimensionnement pour les systèmes de gestion des eaux pluviales des futures constructions, toujours dans le but de ne pas aggraver la situation. C'est l'objectif de la dernière phase du schéma pluvial appelée « zonage » qui est une étape obligatoire mais qui reste rarement faite de façon satisfaisante en Seine-Maritime.

Sur ces deux premiers points, il serait intéressant que les bureaux d'études proposent différents scénarios permettant à terme de limiter le nombre d'ouvrages hydrauliques qui seront à gérer : en effet, chaque lotissement fait son bassin (voire plusieurs bassins) aujourd'hui. Le nombre d'ouvrages potentiellement mal conçus, mal réalisés, ou mal entretenus (et donc au final ne fonctionnant pas correctement) va être rapidement très important. Une réflexion d'ensemble (par quartier...) avec un ouvrage unique pour différents secteurs (déjà urbanisés et/ou à urbaniser) permettrait de réduire le nombre d'ouvrages. Ce principe a été discuté en 2010 dans le cadre de la réflexion sur le guide départemental pour ce type d'étude (voir ci-dessous).

Enfin, ce schéma est couramment utilisé également pour réaliser la carte du risque inondation, carte utilisée par la suite dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Ces études sont des bases indispensables pour gérer correctement les eaux pluviales sur la commune. Elles permettent ensuite de donner les éléments adaptés à intégrer dans des documents réglementaires locaux (PLU / Zonage notamment).

Le volet urbain a donc pour mission d'inciter les communes à la réalisation de schémas pluviaux et de les aider à suivre les études.

Son conseil est cadré par un guide départemental réactualisé en 2011 (dans le cadre d'un groupe de travail auquel a participé le syndicat, avec l'AREAS notamment), donnant les grands principes du contenu du cahier des charges d'une telle étude. Ce guide est donc à adapter au contexte de la commune concernée (notamment en fonction de sa taille...).

Bilan 2016

En 2016, aucun schéma d'assainissement pluvial n'a été lancé ou réactualisé par les communes ou la Métropole de Rouen. Duclair vient de finaliser son schéma.

Le SMBVAS a demandé par courrier une rencontre avec la Métropole car deux communes semblent nécessiter l'élaboration de ce type d'étude : il s'agit de St Pierre de Varengueville et St Paër. On peut noter par exemple que le PLU en vigueur sur St Pierre de Varengueville, ainsi le PLU intercommunal à venir sur la Métropole de Rouen, vont ouvrir des territoires à une nouvelle urbanisation conséquente.

Cette rencontre sera à organiser en 2017.

Par ailleurs, le faible taux de nouveaux schémas pluviaux est également dû à la suppression des aides du Département de Seine Maritime en ce qui concerne les travaux d'amélioration des dispositifs de gestion des eaux pluviales, ce que nous regrettons. De ce fait, les communes ne voient plus l'intérêt de l'étude malgré tous les apports cités plus haut.

☛ A l'horizon 2020, l'application de la Loi NOTRE entrainera un transfert de la compétence Assainissement pluvial vers les EPCI. Ceci pourra être un levier pour favoriser l'émergence de schémas pluviaux, en allégeant le coût pour les communes, ainsi que le portage de ces études, assez lourds pour une commune seule.

Par contre, l'appui technique des syndicats de bassin versant, formés techniquement à cette problématique, dépendra de la volonté de ces structures.

7.3 Aide sur le volet hydraulique des documents d'urbanisme

Principes de base

L'animateur urbain a aussi pour rôle d'aider les communes à une meilleure prise en compte du risque d'inondation et de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme. L'objectif est d'obtenir des outils de type réglementaire pour limiter les nouvelles constructions inondables, ainsi que les conséquences de l'urbanisation sur les inondations. Les documents d'urbanisme sont un des outils à utiliser en ce sens.

Concernant la prise en compte du risque inondation, des cartes ont été élaborées en 2016 dans le cadre du PPPRI Austreberthe porté par les Services de l'Etat. Un travail d'analyse et un regard critique de ces cartes provisoires est à faire pour les intégrer aux zonages des PLU et cartes communales, en collaboration avec la DDTM, tant que le PPRi n'est pas approuvé.

Concernant la gestion des eaux pluviales, le travail sur les documents d'urbanisme est capital dans la mesure où, si la gestion des eaux pluviales est correctement exigée dans un document de type PLU, elle devient incontestable et « fait loi ».

Pour rappel, la « doctrine » pour la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme, élaborée par le groupe de travail « pluvial urbain » piloté par la DISE en 2011, sert de base à ce travail d'animation afin d'intégrer aux règlements des futurs PLU du département des règles relatives à la gestion des eaux pluviales (en particuliers dans l'article 4 des PLU).

Par ailleurs, le réflexe par les communes d'associer le syndicat à l'élaboration de leur document d'urbanisme est l'un des objectifs de la Charte de partenariat entre le syndicat et les communes élaborée en 2014.

Bilan 2016

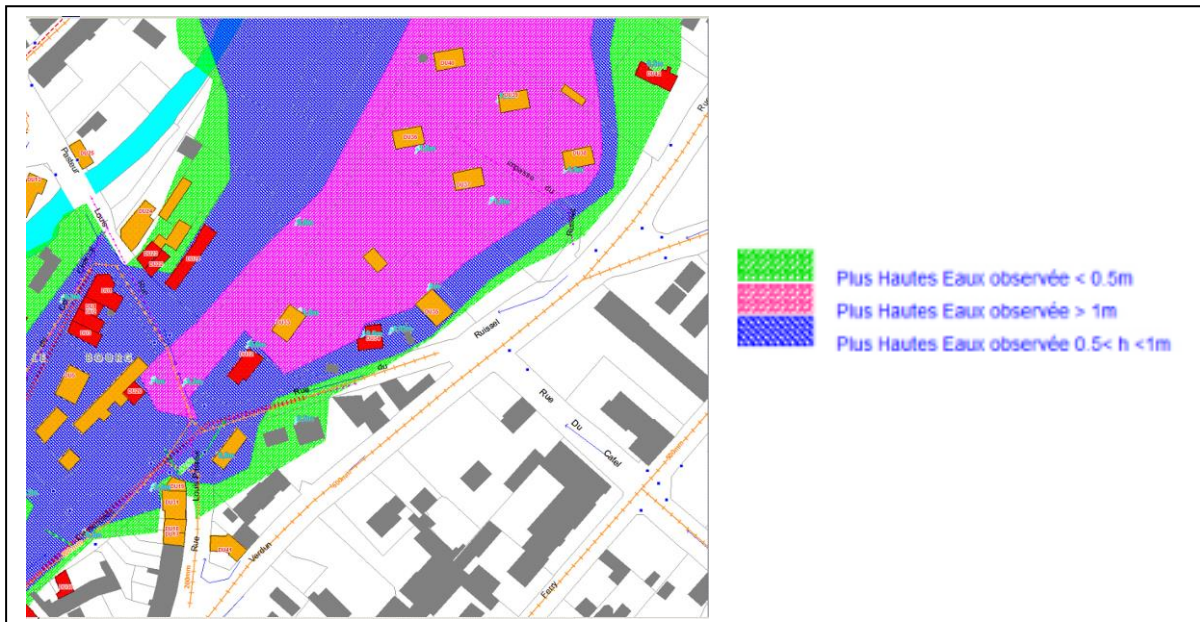
En 2016, l'animateur du volet urbain a été **sollicité par 4 communes** pour le suivi de l'élaboration de leur PLU (dont deux en cours de finalisation en 2016 : DUCLAIR et VILLERS ECALLES).

Le syndicat a également suivi l'élaboration d'une carte communale.

Il a enfin été associé au démarrage du PLU intercommunal de la Métropole de Rouen.

✓ Les avancées des nouveaux PLU :

Le PLU de Duclair rend certain secteurs inondables constructibles en secteurs d'aléa faible ou moyen d'inondations, avec des règles de construction adaptées au risque inondation. Il s'agit d'une avancée considérable, qui respecte la philosophie des PPRI, bien avant que celui-ci ne soit approuvé sur le territoire.



Dans les PLU de Duclair et de Villers Ecalles, le Règlement intègre pleinement la non aggravation du risque inondation par l'urbanisation, en imposant une gestion des eaux pluviales efficace pour les nouveaux projets urbains (Article 4).


L'animatrice urbain a consacré environ 6 % de son temps à cette action (12,5 jours).

7.4 Application de la Charte sur le volet urbain

L'appui aux communes pour que les projets urbains gèrent leurs eaux pluviales sans aggraver la situation reste le plus efficace et le mieux accepté quand le maire associe directement le SMBVAS en amont des diverses instructions.

La compétence « pluvial urbain » étant restée communale (sauf sur la Métropole de Rouen), le SMBVAS a souhaité réaliser une Charte de partenariat entre les communes et le syndicat intitulée Risque Inondation et Urbanisme. Cette charte a pour but de clarifier les rôles respectifs du SMBVAS et du Maire dans le cadre d'un partenariat sur le suivi des nouveaux projets urbains, des schémas pluviaux et des documents d'urbanisme.

Pour rappel, la charte a été rédigée en concertation avec un comité de pilotage composé des partenaires du Volet urbain (il s'agit de la DDTM, du Département, de l'Agence de l'Eau et de l'AREAS) ainsi qu'avec le groupe de travail d'élus du syndicat. Une cérémonie « officielle » de signature de la Charte par les communes volontaires a été organisée en 2014 par le syndicat et un Certificat d'adhésion a été réalisé par le secrétariat du syndicat pour l'occasion (20 communes signataires), après une tournée de toutes les communes par le Président.

 En 2016, encore trop peu de communes ont eu le réflexe d'appliquer les principes de la Charte, en particulier de solliciter le SMBVAS en amont des projets urbains importants. Par manque de temps, les élus n'ont pas été resensibilisés par l'animatrice en 2016, mais cela reste indispensable.

7.5 Suivi du PPRI

Le SMBVAS et l'ensemble des élus du territoire ont une forte attente vis-à-vis du PPRI qui, prescrit en 2001, devait apporter un certain nombre de réponses en termes de risque inondation sur le territoire.

La démarche d'élaboration du PPRI est relancée depuis 2011.

En 2016, la **phase Cartographie des aléas et des enjeux du PPRI** du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec s'est poursuivie. Le SMBVAS a émis des remarques importantes dans le cadre des réunions du comité de pilotage de l'étude, ces remarques ont également été compilées dans différents courriers.

De plus, l'ensemble des communes a fait l'objet d'une note de remarques du SMBVAS. Enfin, trois communes ont demandé l'appui de l'animatrice durant la semaine de concertation avec la DDTM et son bureau d'études sur ces cartes.

A ce jour, de nouvelles cartes ont été transmises et sont en cours d'analyse par le SMBVAS.

L'animatrice urbain a consacré environ 5 % de son temps à cette action (11,5 jours).

La coordinatrice a consacré environ 7 % de son temps à l'ensemble de ce volet (15 jours).

7.6 Suivi du projet d'Autoroute A 150 et du projet de voie ferrée LNPN

7.6.1 Construction de l'autoroute

En 2016 cette action a consisté essentiellement en :

- visites du chantier fini et analyse des dysfonctionnements observés,
- rédaction de notes d'observation et de demandes de mesures correctives à l'attention du concessionnaire autoroutier,
- réunions de concertation pour la co-gestion de la zone humide attenante au site du CERT !

Par ailleurs, l'animateur ADTR fait partie du comité scientifique et technique de suivi de l'A150 qui a pour but de suivre les mesures mises en œuvre par le concessionnaire autoroutier sur le plan de la biodiversité et des milieux naturels. Il a donc participé à 1 comité.

L'ensemble de l'équipe a consacré 1,75 jours à cette action.

7.6.2 Aménagement foncier

Dans le cadre de la procédure de l'aménagement foncier, l'année 2016 est marquée par la prise de possession anticipée de 6,5 hectares répartis sur 10 nouveaux sites. Ces parcelles ont été intégrées dans le marché d'entretien du patrimoine du syndicat. Les démarches de signatures des actes notariés et de demandes de subvention ont également été menées.

Enfin le SMBVAS a assisté à la première assemblée générale de l'AFAF.

En ce qui concerne les travaux sur **BO_06** (La Chapelle à Bouville) : fin des reprises de travaux de voirie, pose de signalisation et opérations de réception des travaux.

Les travaux principaux en 2016 ont concerné le secteur du **Hameau Saint Antoine à Mesnil Panneville (ouvrage MP 11)**.

Ces travaux ont eu pour objectif la réalisation d'un ensemble de talus/nous, fossés de 1 km de long pour dévier les eaux de ruissellement vers un ouvrage du syndicat (MP_01) afin de diminuer la vulnérabilité de ce hameau.



Inondation au hameau Saint antoine MP01, le 11 juin 2010

Par ailleurs, l'ouvrage MP 01 vers lequel nous avons dévié les eaux était soumis à un très fort envasement provenant des parcelles de culture souvent plantées en pommes de terre situées en amont de l'ouvrage.



Curage MP01 le 01 juillet 2008



Terrain amont avant la réalisation du fossé de 3m de profondeur le long de la haie cauchoise

Le SMBVAS n'avait jamais pu obtenir des exploitants la mise en place d'hydraulique douce pour éviter ce départ de terres ou l'acquisition du talweg. Grâce à l'aménagement foncier, le SMBVAS a pu acquérir une bande de terre en amont et y a réalisé une noue enherbée : c'est l'ouvrage MP_03.

Pour réaliser l'aménagement **MP_11/MP_03**, les étapes ont été les suivantes :

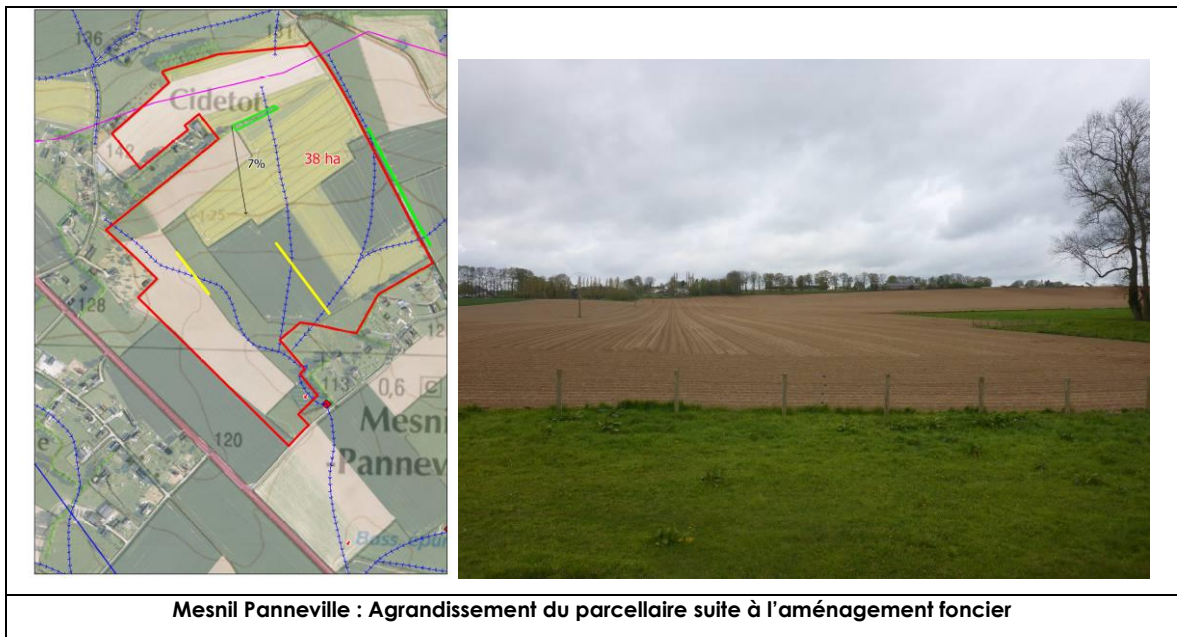
- réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre phase PRO ANTEA,
- concertation avec la commune pour le choix de la réalisation d'un fossé de transfert au lieu d'une canalisation
- Elaboration du DCE, consultation des entreprises, choix de l'entreprise, négociation avec ALBEA pour le foncier,
- Suivi des travaux à l'automne 2016.

Les opérations de réception seront menées en 2017 après enherbement.



Pour résumer en quelques chiffres :
 1 semaine de terrassement, 40 000 € de travaux qui viennent après 10 ans d'études et de négociation.
 On voit là les avantages d'une procédure d'aménagement foncier.

Mais l'aménagement foncier peut également être source de risque :
 A Mesnil-Panneville, l'aménagement foncier a entraîné un agrandissement important des parcelles : on est passé de 8 parcelles à 1 seule parcelle de 40 ha de culture en pente forte, avec, dès la première année, des cultures de pomme de terre. Et ce, en amont d'un ouvrage du syndicat.



Ouvrage MP_199 – réduction de la vulnérabilité d'une parcelle aux inondations : assistance à la commune pour un projet où les intérêts des particuliers sont divergents.



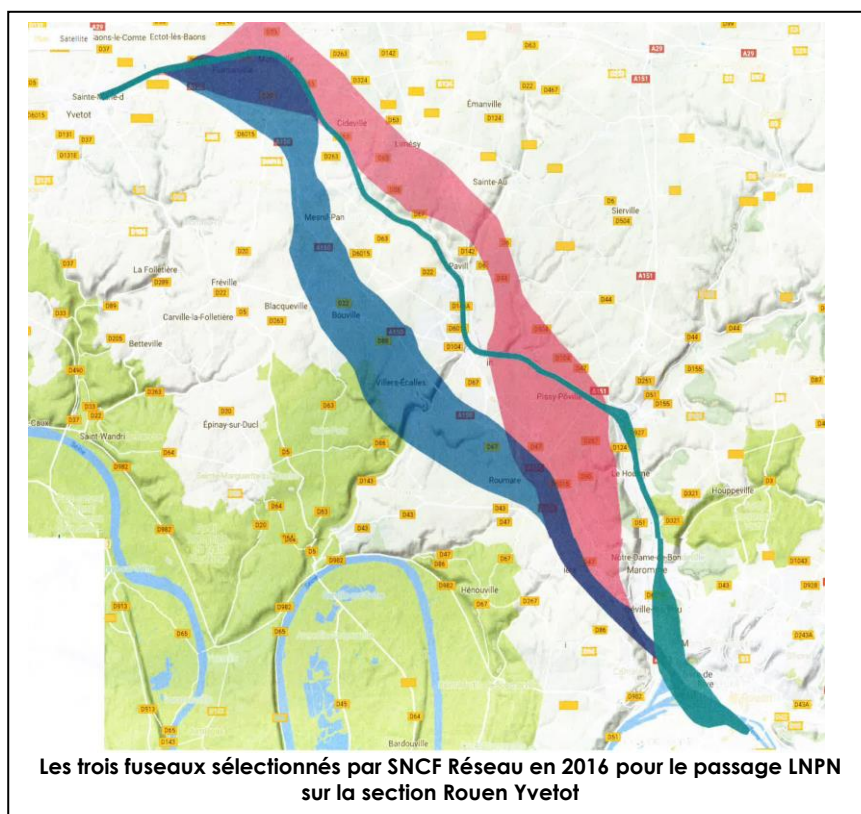
L'ensemble de l'équipe a consacré 30,5 jours à cette action.

7.6.3 Suivi du nouveau projet de voie ferrée Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN)

Le SMBVAS a été invité aux réunions de concertations techniques autour du projet de voie ferrée Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN), porté par SNCF Réseau : quatre réunions ont eu lieu en 2016.

Pour rappel, le bassin versant de l'Austreberthe s'avère être littéralement traversé par le fuseau initial pour le projet présenté en concertation en 2015: 22 communes sur les 31 du bassin versant sont concernées ; avec 37 ouvrages hydrauliques structurants du SMBVAS dans le fuseau (sur la cinquantaine réalisée).

Fin 2016, trois fuseaux amincis sont choisis par SNCF réseau, dont un empruntant la voie ferrée existante, ce qui avait été demandé par l'ensemble des acteurs locaux, dont le SMBVAS, étant donné le contexte hautement sensible de notre bassin versant face aux inondations (TRI, PPRi prescrit).



Suite à la réunion de concertation technique de septembre 2016, le SMBVAS a transmis des remarques importantes à SNCF réseau par courrier (joint pour information en annexe 4). En particulier, l'analyse multicritère réalisée pour choisir un passage pour la voie ferrée nous semble erronée au sujet de la prise en compte du risque inondation (pas de détails sur la méthodologie, risques inondation et technologiques non dissociés dans l'analyse) et des enjeux environnementaux.

☛ De plus, de même qu'en 2015, il nous paraît indispensable que tout élément porté par les responsables de ce projet, en faveur de la construction d'une voie ferrée nouvelle sur ce secteur, ou signifiant une impossibilité d'emprunter la voie ferrée actuelle soit explicité minutieusement, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui.

L'ensemble de l'équipe a consacré 3 jours à cette action.

8. RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

8.1 Contentieux relatif à l'opération St Hélier Tranche1

Des malfaçons ont été constatées par le SMBVAS sur l'ouvrage PP2-12. Suite à ce constat, le SMBVAS a remis en doute la conformité de l'ensemble de la tranche 1 de l'opération « St Hélier ». Il a donc été décidé par le SMBVAS de lancer une procédure de contentieux en 2012 à l'encontre de l'entreprise de travaux VALERIAN, du cabinet géotechnique IMSRN et du maître d'œuvre SEEN pour malfaçons et oublis de pièces essentielles de l'ouvrage dont :

- une clé d'étanchéité qui avait été préconisée par le géotechnicien en amont du barrage PP 2-12 et qui n'a pas été réalisée,
- malfaçons dans la pose des canalisations de vidanges,
- etc.

L'année 2016 a été consacrée au suivi du recours en plein contentieux étant donné qu'aucune conciliation à l'amiable n'a été obtenue avec les parties.

9. AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RURAL

L'objectif de ce volet est d'amener l'ensemble du monde rural (agriculteurs et propriétaires) à intégrer les problèmes d'érosion et de ruissellement dans la gestion de leurs terres, en plus des autres considérations environnementales, agronomiques, économiques, etc.

Deux objectifs ont été fixés :

- cibler les actions d'animation sur les secteurs qui seront définis comme « prioritaires » ou « sensibles » afin de faire émerger des comportements ou des projets permettant de réduire les phénomènes de ruissellements et/ou d'érosion ;
- défendre le principe de non aggravation sur l'ensemble du bassin versant comme cela est fait sur le volet urbain et obtenir des comportements réflexes du type « j'aggrave donc je compense ».

Ce travail s'inscrit sur le long terme et en même temps est en permanence soumis à des changements, notamment de politique agricole, qui peuvent presque réduire à néant les efforts faits. Le syndicat reste inquiet de l'évolution du territoire agricole et la situation a plutôt tendance à s'aggraver.

Pour mémoire, le travail d'un stagiaire au sein du SMBVAS en 2009 portant sur l'évolution de l'occupation des sols des trente dernières années a notamment montré une disparition de 40% des prairies sur le bassin versant de l'Austreberthe. Les difficultés rencontrées par les éleveurs ne présagent rien de bon concernant le maintien des prairies restantes.

Plusieurs outils sont déjà à la disposition des agriculteurs, en fonction des problèmes rencontrés : travail sur les pratiques culturales, réflexion sur le parcellaire, petits aménagements hydrauliques, etc. Le syndicat s'appuie entre autre dans cette démarche sur la Chambre d'Agriculture, l'AREAS.

9.1 Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce et animation sur le BAC de Limésy

Etude PCAHD du Saffimbec

Pour rappel, en début d'année 2014, le SMBVAS avait missionné la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime pour mener à bien l'étude PCAHD du Saffimbec, qui englobe le BAC de Limésy et une partie du périmètre de l'aménagement foncier de l'A150.

L'objectif de cette étude est d'identifier les problèmes d'érosion, ruissellement provenant des parcelles agricoles et d'apporter des propositions d'aménagements en conséquence qui tiennent également compte des objectifs en termes de préservation de la ressource en eau souterraine.

L'année 2016 aura permis de finaliser les rendez-vous avec les agriculteurs du BAC de Limésy sur le périmètre aménagement foncier sur les 3 communes de Cideville, Mesnil Panneville et Motteville, soit un total de 50 exploitants avec les enseignements suivants :

- les 50 exploitants rencontrés sont concernés par plus de 90 % des aménagements proposés sur l'ensemble du PCAHD,
- 38 % des propositions ont été acceptées sur le principe,
- 35 % des propositions nécessitent encore une réflexion de la part des agriculteurs. Dans la plupart des cas, les exploitants reconnaissent qu'il y a un dysfonctionnement hydraulique à l'emplacement où l'aménagement est proposé. Cependant, les raisons invoquées le plus souvent faisant hésiter l'agriculteur sur la mise en place de l'aménagement sont la fréquence trop rare du phénomène, l'absence de zone sensible à l'aval, le manque d'implication des voisins cultivant en amont, l'emprise trop importante et la gêne occasionnée par l'aménagement,
- 14 % des propositions n'ont pas fait l'objet d'avis très tranché de la part des agriculteurs. Il s'agit pour la plupart de bandes enherbées (5 m de large) accolées à un aménagement proposé type haie ou fascine,
- 13 % des propositions ont été refusées. Les principaux motifs de ce refus invoqués par les exploitants sont la récurrence très faible voire nulle du dysfonctionnement observé, « il n'y a pas d'eau », la mise en place déjà effective de solutions au problème, l'emprise et la gêne occasionnée par l'aménagement (problème d'accès aux parcelles notamment)...



Dysfonctionnement : L1-D031
Limésy

Localisation

Causes du dysfonctionnement

- Détour
- Entassement
- Inondation / Retention
- Fosse / Buis
- Diguettes / Fossés
- Pratiques culturales

Enjeux

- Erosion
- Protection de la ressource

Type de dysfonctionnement

Écoulements en bordure de parcelle cultivée

Solution proposée

- Haie hydraulique à 10m sur 20 m de long
- Bande enherbée adjacente à 10m

Longueur de la haie hydraulique : 20 m
Coût des travaux : 600 € (HT)
Emprise de la bande enherbée adjacente : 150 m

Exploitant concerné

SCEL DU FOYET - Saussey (Haie)
SIARD Pascal - Saussey (Bande enherbée)

Envoi des fiches à 36 exploitants concernés par les propositions

Les PCAHD ont également été présentés aux élus lors des conseils municipaux des 6 communes (réunion en semaine, après 20h généralement). Ces réunions ont permis de rappeler à certains élus le rôle du SMBVAS et de préciser par exemple, ce qu'est une bêteoire.

Le plus grand regret dans cette étude, est la très faible participation des 155 exploitants à la réunion de présentation finale le 14 décembre au foyer rural de Limésy (4 exploitants seulement !).



Une des ravines les plus marquées du BAC de Limésy - 10 février 2014



Rencontre des exploitants sur la ravine avec la CA76 le 8 juillet 2016

Ce travail de sensibilisation aura-t-il suffi pour que la bande enherbée de 5m de large soit réalisée en 2017 ?

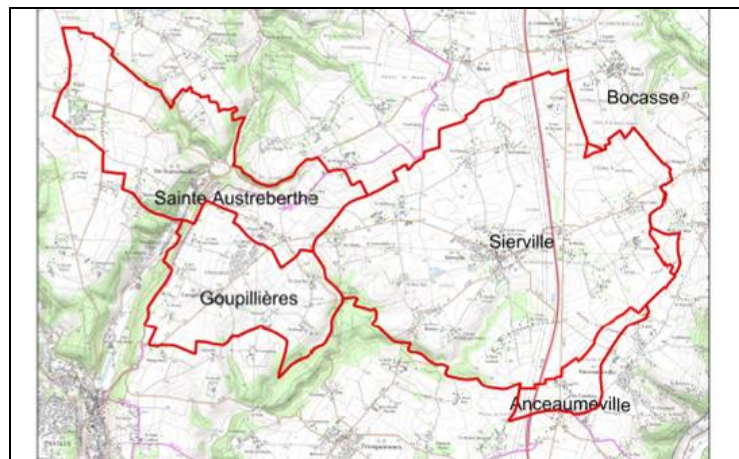
Etude PCAHD des Sources de l'Austreberthe

En fin d'année, une réflexion a été menée sur le choix d'un secteur du bassin versant pour l'élaboration d'une nouvelle étude de PCAHD.

Il a été décidé de retenir le territoire des communes de Sainte Austreberthe, Sierville et Goupillières, soit environ 3000 hectares. Le choix de ce secteur a été guidé par l'importance des phénomènes d'érosion qu'il rencontre.

Pour rappel, la première étude de PCAHD du Saussay en 2011-2012 abordait strictement les problèmes d'érosion, ruissellement et inondations.

La deuxième étude de PCAHD du Saffimbec de 2014 à 2016 a intégré de façon plus prégnante la protection de la ressource en eau potable, avec le BAC de Limésy en ligne de mire.



Territoire envisagé pour cette troisième tranche de PCAHD

La philosophie de cette troisième étude de PCAHD est d'intégrer les enjeux de protection de la biodiversité avec la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue. Il est prévu de consacrer les premiers mois de 2017 à l'élaboration du CCTP de l'étude et de retenir un bureau d'études pour la mi-année 2017 avec parcours du terrain l'hiver 2017-2018.

Animation BAC

Comme en 2015, le chargé de mission a continué à travailler étroitement avec l'animatrice du BAC de Limésy, mais ce travail trouve ses limites, notamment par un manque de reconnaissance de ce travail pour la structure porteuse de l'animation et une absence totale d'association.

Le chargé de mission ADTR a consacré environ 15% de son temps à cette action (32,5 jours).

L'animateur hydraulique et zone humide y a consacré 4% de son temps (4,5 jours).

9.2 Opération de travaux d'aménagements d'hydraulique Douce

Pour rappel, la stratégie du syndicat depuis 2013 pour la mise en œuvre des aménagements d'hydraulique douce consiste à être à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre des travaux en utilisant des fonds publics sur des parcelles privées. La Déclaration d'Intérêt Général (arrêté obtenu le 24 avril 2014) autorise le syndicat à réaliser ces petits travaux d'hydraulique douce de manière prioritaire sur les secteurs qui ont fait l'objet de Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce (PCAHD) et de manière ponctuelle sur le reste du périmètre du bassin versant en se basant soit sur les anciennes études ou sur l'expertise du syndicat.

Pour faciliter la réalisation de ces aménagements, le syndicat a fait le choix de fonctionner avec une entreprise de travaux spécialisée dans le cadre d'un marché à bon de commande s'échelonnant sur 4 ans (2014 à 2018).

BV du Saussay

Pour mémoire la première étude PCAHD avait été faite sur le secteur du Saussay en 2011-2012 avec un programme de travaux d'un montant de 262 000 € HT (composé de 57 fascines pour 1 770m de long, 46 haies hydrauliques pour 4 618m de long, 20 haies environnementales pour 3 200m de long, 6 talus de 851m de long, 14 mares et le maintien de 158 Ha d'herbage stratégique).

Sur ce secteur, aucun agriculteur ne s'est manifesté pour réaliser des aménagements. Il n'y a pas eu d'animation supplémentaire en 2016, l'essentiel de l'animation ayant été mené de 2013 à 2015 sur ce secteur.

BV du Saffimbec

À partir du mois d'octobre, une animation importante a été mise en place pour aller à la rencontre de 20 exploitants pour des projets de plantations pour l'hiver 2017.

Faute de temps, sur ce secteur, il n'y a pas eu de réalisation de haie/fascine cette année.

Hors PCAHD

Suite à un travail de concertation depuis 2012, l'aménagement d'une haie hydraulique a enfin pu aboutir à Goupillières en février 2016, pour limiter les atterrissements de terre sur la voirie.

		
Ruissellements du 20/12/2012	Contrôle de la reprise des plants en décembre 2016	Innovation : mise en place d'un matelas coco sur paillage pour maintenir les copeaux

En 2017, un travail de vérification de l'état des aménagements d'hydraulique douce mis en place depuis plusieurs années et une formation à l'entretien des haies et des fascines seront mis en place.

L'animateur hydraulique et zone humide a consacré environ 9% de son temps à cette action (11 jours).

Le chargé de mission ADTR a consacré environ 1% de son temps à cette action (2 jours).

9.3 Résolution de points ponctuels

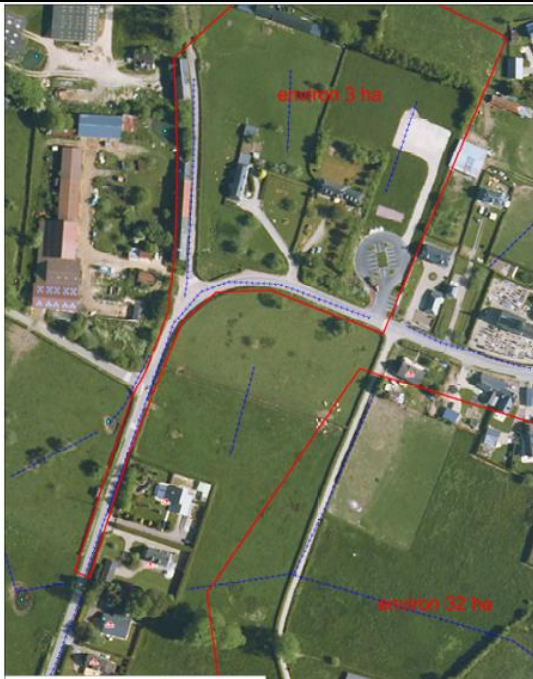
De manière générale, après chaque évènement pluvieux, le syndicat reçoit de la part des élus et des riverains, des demandes spécifiques liées à un problème d'inondation. Nous sommes également de plus en plus interpellés par les élus en cas de remblai conséquents.

Exemple détaillé du traitement d'un point ponctuel : un exemple à Pavilly

	
<p>RD22 : coulée de boue en juillet 2014</p>	<p>Talus qui s'effondre dans le fossé en février 2016. Mobilisation de la DR. Le SMBVAS organise une réunion sur le terrain</p>
	
<p>Le SMBVAS réalise un diagnostic technique et des propositions d'action auprès de l'exploitant</p>	<p>Le SMBVAS en profite pour sensibiliser l'exploitant sur la problématique Eau systématique</p>

Le SMBVAS présente ces éléments aux différents intervenants et se met à la disposition de l'agriculteur pour la phase de réalisation. Cependant, ces projets aboutissent rarement immédiatement et restent souvent sans suite pendant plusieurs années jusqu'au moment où l'action se concrétise comme à Goupillières.

Ci-dessous, quelques exemples de points ponctuels auxquels nous avons tâché de répondre en 2016.



Butot : Inondation d'une habitation par des eaux de voiries et de cultures

Plusieurs réunions avec la mairie, la DR et l'exploitant. Le projet de création d'une mare n'a pas encore abouti faute de consensus sur la solution

Sainte Austreberthe : Coulée de boue de parcelle de pomme de terre sur RD53 (orage du 13-14 août 2015) et sur territoire du BAC

Propositions d'hydraulique douce. Nouvelle rencontre à prévoir avec l'exploitant



Fresquiennes : Inondation d'une propriété

Réunion avec la mairie l'exploitant et les propriétaires. Elaboration de propositions d'hydraulique douce. Finalement, réalisation par la commune d'un mur de protection



Saint Martin Aux Arbres : Inondation de l'entrée d'une propriété

Démarche de sensibilisation au risque inondation : l'entrée de propriété est dans un axe de talweg, le SMBVAS ne peut pas tout résoudre. Les zones inondables restent toujours inondables. Proposition de médiation avec le monde agricole. Pas de suite.

Le chargé de mission ADTR a consacré environ 3 % de son temps à cette action (7 jours).

La coordinatrice a consacré environ 2 % de son temps à l'ensemble de ces actions (3.75 jours).

9.4 Plan de réhabilitation des mares

Deux stages réalisés en 2012 et 2013 ont permis de recenser les mares situées sur le bassin versant de l'Austreberthe. Le recensement a permis d'évaluer à 630 le nombre total de mares présentes sur le territoire, soit environ 3 mares/km².

Le SMBVAS souhaite redonner aux mares de son territoire une capacité d'accueil de la biodiversité et des qualités hydrauliques. Pour ce faire, le SMBVAS a lancé en 2012 le projet « Donnons vie aux mares ».

Fin 2015, le 3^{ème} appel à projet de réhabilitation de mares communale et privées a été lancé : diagnostics écologiques, travaux, suivi et pédagogie sont au programme. L'objectif est de faire diffuser les bonnes pratiques et les bon réflexes de gestion aux usagers et propriétaires de mares.

Donnons vie aux mares !
Appel à projets

Éléments clé

- 630 mares sur nos 31 communes.
- Des milieux humides fragiles et menacés
- Une vraie richesse pour votre environnement
- A protéger d'urgence !**
- Le Plan « Donnons vie aux mares » a permis depuis 2013 de :

 - faire le diagnostic de 13 mares
 - mettre des travaux sur 6 mares
 - organiser des sorties scolaires pour 6 écoles

Objectif

Faire connaître la richesse de ces milieux fragiles aux élus et citoyens à travers un réseau de mares exemplaires.

Vous avez une mare à réhabiliter ?

Le Syndicat de Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS) lance un appel à projets de réhabilitation écologique de mares communales ou privées.

Avec le soutien financier de la Région Haute-Normandie et de l'Agence de l'Eau, le SMBVAS vous propose de :

- ❑ Réaliser un diagnostic écologique (flore, faune) gratuit de votre mare.
- ❑ Fournir une liste de préconisations d'entretien.
- ❑ Réaliser d'éventuels travaux de restauration (curages, reprofilages des berges...). Ces travaux pourront faire l'objet de taux d'aide avantageux (entre 80% et 90%).

Je suis Intéressé(e) par la démarche, que dois-je faire ?

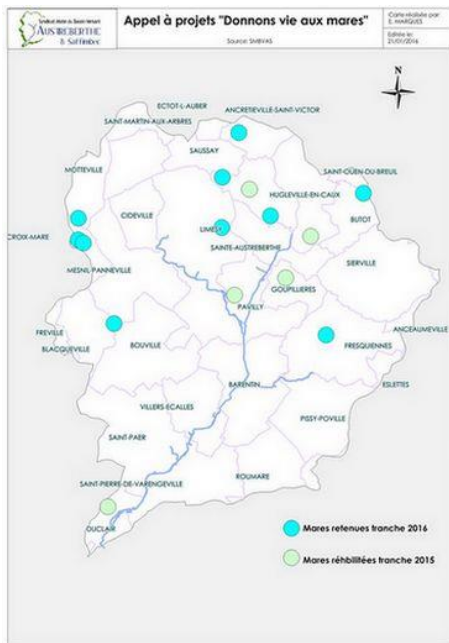
- ❑ Je contacte le SMBVAS (Elena Marqués au 0232940074 ou par mail sage.igra@orange.fr) avant le **15 janvier 2015**.
- ❑ Le SMBVAS viendra sur place visiter ma mare et m'expliquer la démarche.
- ❑ Si ma mare est retenue, un diagnostic écologique sera réalisé par un spécialiste dès le mois de février 2016.
- ❑ Suite au diagnostic, on vous fournira une fiche avec des recommandations d'entretien. Si des travaux s'avèrent nécessaires, le SMBVAS vous présentera un projet et un devis. Ces travaux feront l'objet d'un taux de subvention entre 80% et 90%.

Logo Région Haute-Normandie, Eau Seine Normandie, Syndicat de Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec.

Pour plus d'infos : Elena Marqués, sage.igra@orange.fr, 02 32 94 00 74, www.smbvas.fr

Affiche adressée aux communes du territoire

Des plaquettes et des affiches ont été distribuées en mairie. 9 mares ont été retenues pour l'année 2016 : 8 mares privées et une mare communale. Une réunion de lancement a été organisée en février afin de présenter la démarche aux participants.



Photographie de la réunion de démarrage et carte de localisation des mares de la nouvelle tranche 2016.

La chargée de mission mares a réalisé l'affiche et les plaquettes à distribuer, elle s'est ensuite chargée de prendre rendez-vous avec les propriétaires intéressés afin de choisir les mares les plus pertinentes. Elle a aussi organisé la réunion de démarrage.



Diagnostic écologique et plan de gestion des mares communales et privées du SMBVAS - Tranche 2016

🌿 Diagnostics écologiques

Les neuf mares retenues dans l'appel à projet ont fait l'objet d'un diagnostic écologique réalisé par le BET Vincent Simont. Une réunion de restitutions des résultats a ensuite été organisée en octobre. Des travaux sont à prévoir dès le mois de janvier 2017.

La chargée de mission a suivi de près cette phase de diagnostic et participé à la proposition des actions à mettre en place. Elle a aussi été chargée de l'organisation des réunions de présentation.

🌿 Sorties pédagogiques

Depuis janvier 2015, le SMBVAS adhère à l'association d'éducation à l'environnement CARDERE. Dans le cadre de ce partenariat 4 animations auprès des scolaires ont eu lieu cette année. Le but de ces animations est de sensibiliser les scolaires sur le rôle que jouent les mares dans la sauvegarde de la biodiversité. Il s'agit également de leur faire partager le diagnostic sur l'état de la mare et les améliorations nécessaires le cas échéant. C'est enfin l'occasion d'expliquer les actions du syndicat dans le cadre de son programme « Donnons vie aux mares ».

Trois écoles ont pu profiter de ces animations :

- Deux classes de l'école de Limésy (visite d'une mare privée)
- 1 classe de l'école de Croix-mare (visite de la mare communale)
- 1 classe de l'école André Malraux de Duclair (visite des zones humides de l'archipel des eaux mêlées)



Animations pédagogiques avec CARDERE

En 2017, un programme ambitieux de 15 animations permettra à toutes les communes qui ont participé jusqu'à présent au programme « Donnons vie aux mares » de bénéficier d'une animation scolaire.

Travaux de réhabilitation

L'année 2016 est marquée par la mise en œuvre concrète d'un programme important de travaux de création et réhabilitation de mares.

Ainsi, 9 mares ont été réhabilités et 3 mares créées.

Les mares communales :



Avant travaux



Après travaux



Quelques mois plus tard

Curage de la mare DU_MA_005 : Duclair - Cours du Mont

Enlèvement merlon de curage de la mare DU_MA_006 et curage de 250m³



Auzouville l'Esneval : Hameau du bout du bas

Amélioration du potentiel hydraulique, écologique et pédagogique de la mare communale du carré, adoucissement des berges et réalisation d'une banquette

La grange

Création d'une petite mare de 160m³ à proximité de la salle des fêtes



Ectot l'Auber : Amélioration du potentiel hydraulique et écologique de la mare incendie

curage et suppression de plantes d'ornement non adaptées

Fresquiennes : Amélioration de l'étanchéité de la mare FRE_MA_039 appartenant à un privé

sensibilisation au rôle écologique de ces zones humides !



Avant travaux



Après travaux



Fossé d'arrivée d'eau avant et après curage

Le Saussay : Amélioration du rôle hydraulique et écologique de la mare communale incendiée du Saussay

Amélioration des capacités hydrauliques et de biodiversité des mares du SMBVAS



Pavilly : Arrachage des massettes et potamots sur la mare du bassin Pav1a



Le Saussay : Arrachage des massettes de la mare du bassin S3



Ectot l'Auber : Arrachage des massettes sur la mare du bassin EA1



Elimination des poissons rouges et carpes sur EA1



Goupillières : Mise en place d'un filet pour compartimer les poissons dans la mare communale avec l'équipe municipale (essai non concluant !)

🌿 Création de mares



Création de la mare pédagogique du CERT



Création de la mare Si 9-6 à Sierville 700m3

🌿 A venir en 2017 :

En termes de travaux, un important potentiel de travaux se présente à nous. Des priorités seront à faire. Le détail est en annexe 5.

Types de travaux	Nombre de mares
Créations de mares communales	2
Création de mares SMBVAS	5
Réhabilitation mares communales diagnostiquées en 2016	1
Réhabilitation mares privées diagnostiquées en 2016	9
Croix-Mare - mare communale – travaux d'envergure diagnostiquée en 2016	1
Total	18

Autres actions :

- Une formation des cantonniers à la gestion différenciée est prévue en 2017. Elle sera organisée en partenariat avec le PRAM. Les communes ciblées en priorité sont celles dont les mares ont fait l'objet d'un diagnostic avec des préconisations de gestion.
- Lancement de la tranche 2017. Un nouvel appel à projet pour l'année à venir a été lancé fin 2016. Priorisation des mares sur la partie sud du territoire du SMBVAS.
- Animations pédagogiques auprès des scolaires
- Stage « animation scolaire sur les mares » et « Qualité de l'eau des mares et biodiversité » qui va être effectué par un élève de Master 2 pendant six mois. Il aura pour objectif :
 - o D'organiser les animations auprès des scolaires en collaboration avec CARDERE
 - o D'effectuer des diagnostics écologiques du réseau de mares autour des mares communales réhabilitées. Il mettra en relation ces résultats avec la qualité de l'eau à travers des analyses. Il proposera des actions pour améliorer ou conserver les corridors.

Le chargé de mission ADTR a consacré environ 17 % de son temps à ces actions (35 jours).

L'animatrice SAGE a consacré environ 11 % de son temps à ces actions (21,25 jours).

La coordinatrice a consacré environ 4 % de son temps à ces actions (8,75 jours).

9.5 Avis sur projet de destruction d'herbage

Un arrêté préfectoral datant de décembre 2014 demande aux 4 400 exploitations du département de faire une demande écrite préalable pour tout projet de retournements d'herbage à la collectivité compétente (en l'occurrence ici le SMBVAS), dès lors que l'herbage n'entre pas dans une rotation.

L'objectif de l'arrêté préfectoral est de permettre le dialogue entre l'agriculteur, la collectivité, faire prendre conscience des enjeux et proposer des mesures compensatoires si besoin. En l'état l'arrêté n'exige pas que l'agriculteur respecte l'expertise menée par la collectivité mais instaure une commission consultative.

En 2016, nous avons eu à traiter 18 demandes qui ont nécessité :

- 1 à 2 rencontres avec l'agriculteur sur le terrain,
- 1 déplacement seul sur le terrain,
- 1 rédaction de fiche d'avis,
- Le suivi de la mise en place des mesures compensatoires.
- Les avis sont transmis directement à l'exploitant par courrier avec en pièce jointe :
 - La carte de localisation
 - La carte des parcelles, axe de ruissellements, enjeux et prescriptions à maintenir ou réaliser
 - Une fiche d'expertise
 - La fiche technique sur les bétouilles réalisée cette année avec le concours de la Chambre d'Agriculture
 - L'arrêté préfectoral du 24 janvier 2012 sur les bétouilles

Sur 18 demandes d'expertise représentant 70ha :

- 7% avis favorable
- 80% avis favorable avec mesures compensatoires
- 3% avis défavorables

On peut expliquer la diminution du % des avis défavorables par le fait que lors de la rencontre avec le SBV, les prétentions en surface de certains agriculteurs diminuent du fait de l'échange (exemple du GAEC X où les 2,5ha de maintien en herbe ne sont pas demandés dans le tableau).

Depuis cet été, la DDTM envoie des mises en demeure qui contraignent les exploitants à nous solliciter, cela a un effet positif sur la prise de consciences de l'importance de nous consulter.

Nous avons eu 2 cas de parcelles grillées, pas encore retournées ou les agriculteurs ont finalement renoncé au retournement ou autre motivation.

Il n'y a pas eu, en 2016, de demande de destruction d'herbage sur le secteur de l'aménagement foncier de l'A150.

Le SMBVAS a demandé une médiation de la CA76 pour le cas d'un jeune exploitant de type « Sanguin ».

10.1 Evènements de communication organisés par le SMBVAS

En plus des journées de la classe d'eau du SAGE au cours de laquelle l'équipe du SMBVAS s'est fortement mobilisée tant pour la logistique que pour les interventions, le Syndicat a organisé plusieurs évènements de communication en 2016.

Grand public : Fête de la Nature 2016

Organisation de la deuxième édition de l'évènement grand public du SMBVAS dans le cadre de la fête de la nature avec des animations menées notamment par CARDERE et par l'équipe du syndicat.

Cet évènement s'est déroulé sur 2 journées :

- Une journée pour les élus, les professionnels et les partenaires, co-organisée avec le SAGE des 6 vallées dans le cadre de la classe d'eau du SAGE.

Au programme notamment :

- Visites des aménagements d'hydraulique douce mis en place par le syndicat
- Visite des zones humides du territoire du SAGE
- Barbecue-échange sur le site du CERT avec présentation du projet

- Une journée pour le Grand Public en partenariat avec l'opération « Pierres en Lumière » de la Fondation du Patrimoine. Au programme notamment :

- Stands de jeux / animation sur la biodiversité des milieux humides, la préservation de la ressource en eau, le risque inondation, stands créatifs autour de la nature
- Expositions sur le risque inondation et sur la préservation des milieux humides
- Goûter
- Séances de contes pour enfants et adultes
- Apéro-Concert et illumination de la maison du CERT
- Etc.



L'organisation de cet évènement a mobilisé l'ensemble de l'équipe pour la création des supports de communication (affiche, espace dédié sur le site internet de la Fête de la Nature, invitations, etc.), la promotion de l'évènement (distribution de flyer, communiqué de presse, etc.), la recherche de sponsors et d'intervenants, la logistique, etc.

La fête de la nature 2016 a réuni près de 150 personnes dans une ambiance festive (contre 50 personnes pour la 1^{ère} édition).

Réseaux et Gestion de crise

En 2015, le SMBVAS avait rencontré le Délégué Départemental de Seine-Maritime d'ENEDIS (ex-ERDF) sur **l'impact des intempéries sur le réseau de distribution d'électricité**, et avait relayé auprès des communes la démarche Correspondant Intempéries (identification d'un correspondant communal dont le rôle sera d'informer et de guider les équipes ENEDIS mobilisées sur le territoire communal).

Suite à cela, le SMBVAS a été à l'origine de l'organisation de la 1^{ère} journée de formation des Correspondants Intempéries de la Seine-Maritime. En effet, grâce au travail du SMBVAS, 100% des 31 communes du territoire avaient identifié leur Correspondant, permettant d'organiser leur formation.

Ainsi, en partenariat avec ENEDIS et la Préfecture de Seine-Maritime, cette journée a eu lieu le 15 novembre 2016. Elle a réuni 60 participants (élus et Correspondants Intempéries communaux) à Villers-Ecalles, représentant 2/3 des communes du territoire. Ils ont pu découvrir le fonctionnement d'ENEDIS en situation de crise et les bases du fonctionnement du réseau de distribution électrique. Un atelier co-animé par ENEDIS et le SMBVAS a porté sur la prise en compte du risque de rupture de l'alimentation en énergie électrique dans le Plan Communal de Sauvegarde. Il a permis aux élus de prendre conscience de la nécessaire anticipation et préparation face à ce risque, et d'identifier des actions à mettre en œuvre dans ce sens. Enfin, les participants ont pu visiter le Poste Source de Transformation des Campeaux de Barentin.



Journée « Ma commune face au risque de rupture de l'alimentation en énergie électrique » - 15 novembre 2016

La journée a rencontré un vif succès auprès des élus et des correspondants intempéries. Des outils de gestion du risque ont été conçus à cette occasion par le SMBVAS, ENEDIS et la Préfecture 76 : une fiche réflexe Correspondant Intempéries, qui sera intégrée à la trame PCS du SMBVAS mais aussi à la trame PCS départementale ; un mémo PCS, listant les questions à se poser pour intégrer ce risque dans le PCS.

Cette journée de formation a, par ailleurs, vocation à être déployée sur l'ensemble du département. L'échelle des bassins versants paraissant pertinente, la démarche sera présentée aux Présidents de SBV lors de l'Assemblée Générale de l'ASYBA en Janvier 2017.

Colloque technique à destination des aménageurs urbains 2017

Fin 2016, le SMBVAS et le Syndicat Mixte du SAGE Cailly Aubette Robec ont décidé de co-organiser un colloque technique à destination des aménageurs du territoire sur la non aggravation du risque inondation.

Ce colloque se tiendra en septembre 2017. Le public cible a été choisi : les lotisseurs, les architectes et autres maîtres d'œuvre, les bureaux d'études VRD et hydrauliques, les entreprises du BTP.

Les invités, le fond et la forme de cet événement ont été évoqués, ils seront approfondis lors d'une prochaine réunion début 2017.

Autres démarches de communication

- Participation à l'opération « trophées de l'hydraulique Douce » organisée par CA76 et AREAS
 Pour cette édition, nous avons proposé à 10 exploitants de participer au concours. Il s'agit de candidatures de qualité. Nous espérons que l'un d'entre eux soit dans les 3 premiers et pourquoi pas que le syndicat gagne le prix de la collectivité cette fois-ci !
 L'animateur hydraulique et zones humides a rencontré chaque candidat pour lui présenter le dispositif et faire un tour de plaine pour voir l'état des aménagements. C'est une occasion pour discuter de nouveaux projets d'hydraulique douce.

La Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime et l'AREAS organisent
Les Trophées de l'Hydraulique Douce
 Edition 2017
 Du 15 octobre au 15 décembre 2016







- **Un concours simple**
Ouvert à tout agriculteur* ayant réalisé un ou plusieurs aménagements d'hydraulique douce.
- **Une inscription facile et rapide**
Un dossier de candidature d'une seule page.
- **Des prix de 1000 € à 2000 €**
Décernés par un jury de professionnels.
- **Une remise officielle**
Les prix seront remis lors d'une manifestation en juin 2017.

Valorisez vos aménagements d'hydraulique douce et votre engagement dans la lutte contre l'érosion des sols !



Informations pratiques

- * Dates du concours : 15 octobre au 15 décembre 2016
- * Retrait des dossiers de candidature et du règlement de participation auprès de la Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime, de l'AREAS ou de votre Syndicat de bassins versants.
- * Concours ouvert à tout agriculteur de Seine-Maritime en dehors des lauréats des 2 éditions précédentes. Les nominés des éditions 2012 et 2014 ont la possibilité de déposer un nouveau dossier.

Contacts

Audrey LE GOFF - Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime
 Tel : 02 35 59 47 12
 audrey.leoff@seine-maritime.chambagri.fr

Florence WACHEUX - AREAS
 Tel : 02 35 97 25 12
 f.wacheux@areas.asso.fr

Concours organisé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie



Fiche de communication des trophées

10.2 Documents de communication

Un certain nombre de documents de communication ont été créés en régie cette année notamment :

Grand public : Journal Inf'eau n°5

Cette année, le SMBVAS a fait le choix d'externaliser la création du Journal Inf'eau à un prestataire. La trame du Journal 2015, le contenu et les photos ont été transmis par le SMBVAS au prestataire, avec l'idée de conserver le même format qu'en 2015, tout en le modernisant et en le rendant plus attractif. Il a été édité à 19 000 exemplaires, à destination des habitants des communes du territoire, professionnels comme particuliers, et des collectivités. Il sera distribué par les communes avec leur bulletin municipal de fin d'année 2016 ou début d'année 2017. Au sommaire de ce numéro :

- l'hydraulique douce et l'engagement des agriculteurs du territoire dans la lutte contre l'érosion ;
- la gestion des eaux pluviales avec un focus sur le métier Animateur du volet Eaux Pluviales Urbaines ;
- la photothèque de crues, un outil pour découvrir sa commune lors des inondations.

Ce projet a été suivi par la Chargée de mission Culture du Risque, avec la participation de tous les agents du Syndicat.

Le journal est en annexe 7.



2ème page du Journal Inf'eau n°5

Autres documents de communication

- Plaquettes mares : avant / après à destination des communes et du grand public.
- Reprise de la plaquette de présentation du SMBVAS

Relai des démarches d'autres acteurs

De manière générale, le SMBVAS travaille en transversalité avec l'ensemble des acteurs et participe à la diffusion des messages par divers moyens. Au niveau de l'animation agricole, voici une liste non exhaustive des différentes actions et supports utilisés :

- Relai par mail d'opérations d'autres partenaires : Défis Ruraux, Grabhn, CA76,... à la BDD des exploitants (60 mails pour l'instant sur 350 agriculteurs),
- Transmission par courrier à 154 exploitants de la nouvelle fiche réalisée par la CA76 en partenariat avec la métropole de Rouen et le CD76



FACE AUX INONDATIONS,
BIEN RÉAGIR, C'EST :

S'INFORMER

- ➔ Se doter une radio à piles (et des piles qui fonctionnent !)
- ➔ Suivre les consignes à la radio et sur les sites météorologiques.
- ➔ Laisser les lignes téléphoniques disponibles pour les secours.

SE PROTÉGER

- ➔ Limiter les déplacements surtout en voiture.
- ➔ Laisser les enfants à l'école. (Ils y sont en sécurité !)
- ➔ A pied ou en voiture, ne pas emprunter une route inondée. (vous ne savez pas si la chaussée est encore praticable en dessous !)

AGIR

- ➔ Couper les réseaux (électricité - gaz).
- ➔ Monter dans les étages.
- ➔ Prendre soin de vous (avant de sauver vos meubles).
- ➔ Attendre l'autorisation avant de retourner chez vous.

Les numéros utiles :

112 : Urgence européen
18 : Pompiers
+ d'infos :
gouvernement.fr/risques



SAMEDI 21 MAI de 16h à 22h

Ancienne Route de Villers - 76360 VILLERS-EGALLES (sous le viaduc de l'A150)

**VENEZ DECOUVRIR LA NATURE
AU CŒUR DE LA VALLÉE DE
L'AUSTREBERTHE !**

Entrée libre et sans
réservation !

Animations nature pour toute la famille
Soirée festive
Apéro offert et espace pique-nique
Opération « Pierres en Lumières »



Carte d'identité du SMBVAS

Le Syndicat Mixte du bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec est un EPCI avec 1 comité syndical (39 membres) et 1 bureau (7 membres)

- 31 communes —
- 4 communautés de communes —
- 1 Métropole —
- 38 000 habitants —
- Surface : 214 km² —
- Linéaire de rivière : 10 km —
- Programme de près de 3 Millions d'€ — pour la prévention du risque inondation

Pour en savoir plus : www.smbvas.fr

Une équipe au service du territoire

Président
Secrétaire comptable
Coordinatrice

- 1 ingénieur Aménagement durable du territoire rural
- 1 ingénieur Eaux pluviales urbaines
- 1 ingénieur Volet Hydraulique
- 1 ingénieur Volet mares
- 1 ingénieur Culture du Risque
- 1 technicienne Entretien

Les financeurs

Syndicat Mixte du Bassin Versant l'Austreberthe et du Saffimbec
116 Grand'Rue - 76570 Limésy / secretariat@smbvas.fr / www.smbvas.fr
Tél : 02 32 94 00 74 / Fax : 02 32 94 00 78

Qu'est-ce que le SMBVAS ?

Les missions

- Prévenir le risque inondation**
C'est la mission initiale du SMBVAS lors de sa création suite aux inondations catastrophiques des années 90-2000
- Préserver les milieux humides et la ressource en eau**
Une nappe d'eau souterraine et des rivières fragiles qu'il est apparu nécessaire de protéger
- Restaurer les mares**
- Sensibiliser les acteurs du territoire**
Un travail fondamental de sensibilisation pour préparer le monde de demain

A noter dans vos agendas !

La Préfecture de Seine-Maritime, ENEDIS (ex-ERDF) et le SMBVAS vous convient à

La 1^{ère} journée de formation des Correspondants Intempéries 76
Mardi 15 novembre 2016 à Villers-Ecalles

Invitation officielle et programme détaillé à venir



10.3 Communication numérique

Site internet

Début 2015, le nouveau site Internet du SMBVAS a été mis en ligne. Il est très régulièrement mis à jour ; les internautes peuvent y retrouver les informations concernant le SMBVAS, mais aussi tous les conseils, les actions et les manifestations de la structure. Depuis Juillet 2016, il permet aux internautes d'accéder à la nouvelle Photothèque de crues du SMBVAS. En Septembre 2016, toute la partie relative au SAGE des 6 vallées a été réécrite et reconstruite.

Depuis Juillet 2016, le site est alimenté par la chargée de mission Culture du Risque.



Animation du compte Twitter du SMBVAS (@smbvas) et du Facebook SMBVAS et CERT

Suite à la création en mai 2015 de la page Twitter du SMBVAS, la chargée de mission Culture du Risque anime cet outil dont l'objectif est de toucher un public large et de donner de la visibilité aux actions quotidiennes du SMBVAS. En Décembre 2016, le compte du SMBVAS était suivi par **176 abonnés**, ayant directement accès à nos actualités. Les abonnés sont principalement des professionnels ou des particuliers intéressés par l'environnement, la gestion des inondations ou de l'eau de manière plus générale. Le compte du SMBVAS trouve un écho positif sur Twitter, en témoignent les nombreuses rediffusions (retweet) de nos informations et messages.



Page Twitter du SMBVAS - @smbvas – Décembre 2016

La page Facebook du SMBVAS prend, elle aussi, plus d'ampleur, avec **71 personnes** qui « l'aime » en Décembre 2016. Le public touché par cette page est différent de celui de Twitter. Il est, en effet, beaucoup plus proche géographiquement. Il s'agit principalement de communes du territoire ou voisine, et de riverains de notre territoire. Elle nous permet notamment d'informer sur des événements locaux, et des bons comportements ou conseils à adopter par tous (gestion d'une mare, comportements face à l'inondation, etc.)

Enfin, la page Facebook CERT, créée en 2015, nous permet de donner de la visibilité à notre nouveau projet, et les personnes qui le souhaitent peuvent suivre l'évolution du projet et être au courant rapidement des actions menées. **60 personnes** sont abonnées.

L'ensemble de l'équipe a été mobilisé autour de cette problématique pour un total de 59 jours.

10.4 Evènements hors syndicat

Le SMBVAS intervient dans un certain nombre d'évènements à la demande de partenaires afin de partager son expérience.

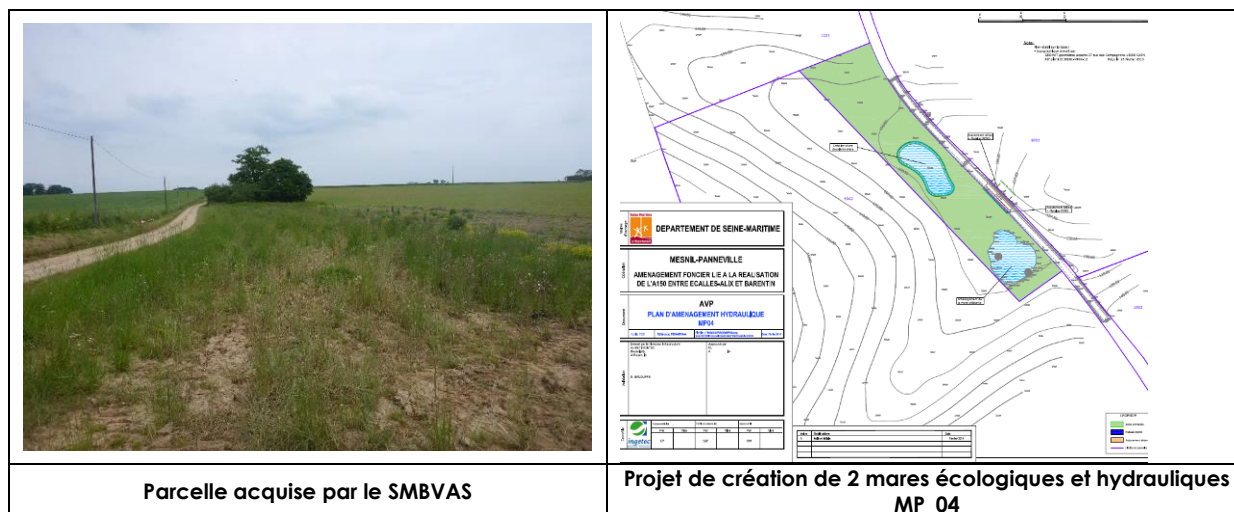
Partenariat et interventions

- Intervention du Président lors du **Séminaire des Présidents de SAGE**, organisé par l'Agence de l'Eau, sur le thème de l'Urbanisme : L'Eau – le Risque – le Territoire urbain : une approche philosophique - Le cas du Syndicat de Bassin versant de l'Austreberthe.
- **Groupe de travail DRIEE** - PGRI bassin Seine Normandie Risques inondation dans les Documents d'Urbanisme et diagnostics de Vulnérabilité, Paris.
- Intervention lors d'un stage **Education Nationale** « Risques Majeurs et Développement Durable », avec pour thème « Identification, prévention et gestion des Risques Majeurs en Normandie : enjeux et acteurs » : intervention de 2h auprès d'enseignants du secondaire, développée autour de l'exemple de la gestion et de la prévention du risque inondations. 20 participants
- Intervention en réunion de service au **Département de Seine Maritime**, Direction de l'Environnement, sur le PCS comme outil complet de la gestion du risque inondations. 20 participants
- Participation à l'organisation et intervention lors la **Journée PCS Normandie de l'AFPCN** du 29 septembre 2016 : intervention à deux voix avec le Maire d'Eslettes, M. Cartier, sur la collaboration SMBVAS / Eslettes dans la réalisation du PCS. 150 participants
- Participation à la réunion annuelle des **formateurs Risques Majeurs Education** à l'Académie de Rouen. Une réunion de rencontre et d'échange entre le Président du SMBVAS et la Référente Académique Risques Majeurs, afin d'aborder les possibilités de travail en partenariat entre les deux entités.
- Participation au **groupe de travail AREAS** sur la réalisation d'un outil de communication grand public sur les bons comportements à adopter face au risque : création d'un marque-page sur les bons comportements à adopter face au risque inondation en Seine-Maritime. Edité en 200 exemplaires, avec pour objectif de le distribuer lors d'évènements de sensibilisation des élus ou du grand public (réunions publiques PCS, classe d'eau Inondation, etc.)
- Participation à un **groupe de travail l'AREAS** sur la création d'une fiche Post-crise pour les Syndicats de BV. L'objectif de l'outil est de s'accorder sur les données à rechercher suite à un évènement pluvieux important (données hydrau, météo, conséquences, etc.), afin d'alimenter un retour d'expérience partagé à l'échelle départementale.
- Participation au **projet de l'AESN** en cours de création d'un observatoire sur l'évolution des prairies en Haute Normandie piloté par l'AREAS.
- Partenariat avec le CREN_HN dans le cadre de la cartographie des sols hauts-normands : réalisation de sondages pédologiques sur les sites des futurs aménagements MP_14, MP_04, MP_05
- Participation au séminaire du 3 mars 2016 de la Maison Familiale et Rural de Coqueréaumont :



Présentation de la politique des SMBV et plus spécifiquement du volet agricole à plus de 100 étudiants et professionnels.

- Participation au séminaire de l'ANATAF « Oser l'aménagement foncier pour améliorer l'eau et l'environnement » organisé par le **réseau IDEAL** : l'occasion de dire que l'aménagement foncier est un outil intéressant pour résoudre certains problèmes hydrauliques mais qu'il génère également un risque.
- Intervention à distance pour une formation étudiante pour jeu de rôle sur les inondations par ruissellement.



L'ensemble de l'équipe a été mobilisé autour de cette problématique pour un total de 11,5 jours.

11. COORDINATION ET AUTRES

11.1 Autres missions de la coordinatrice

D'autres missions ont été réalisées en 2016 par la coordinatrice. Il s'agit de missions de coordination diverses principalement.

➤ La coordination au niveau financier et budgétaire assurée en collaboration avec la secrétaire comptable du syndicat, en lien étroit avec la trésorerie et les financeurs. Ce travail correspond à la recherche de financements (établissement / visa des dossiers de subvention), d'élaboration du budget du syndicat, de suivi régulier du budget et de la trésorerie, avec points financiers sur les dossiers en cours avec la secrétaire comptable permettant d'établir le lien indispensable entre la partie technique et la partie administrative.

➤ La coordination du volet administratif correspond principalement à des points faits avec la secrétaire comptable sur la partie purement administrative des missions (tri, archivage, organisation, etc.). Cette partie intègre également les points faits sur la mission ACMO de la secrétaire comptable.

De même, la coordinatrice a consacré du temps à des actions diverses. Ces actions sont très variables (installations informatiques, courrier, rangements divers, etc.).

➤ Comités syndicaux : ce volet comprend la rédaction des rapports de présentations et des comptes rendus de bureaux et comités syndicaux, la préparation de ces réunions et la présence aux réunions.

➤ Recrutement et entretiens :

Les recrutements font également partie du rôle de la coordinatrice mais peuvent être également menés par d'autres collaborateurs : en 2016 a eu lieu le recrutement d'une secrétaire, de deux animateurs successifs pour le poste « animateur hydraulique et zones humides », d'une animatrice SAGE en remplacement d'Elena Marqués pendant son congé maternité et de 2 stagiaires pour 2017.

Ce temps est également dédié à la réalisation des entretiens de fin d'année.

➤ Les réunions internes correspondent aux réunions d'équipe.

La coordinatrice a consacré environ 12 % de son temps à ces actions (25,25 jours).

11.2 Formation et colloques

L'équipe a consacré quelques jours à des formations et colloques :

- Changement climatique, AESN, Giverny
- Séminaire animateurs SAGE, AESN, Granville
- Communiquer sur le risque inondation, AREAS
- Recyclage PSC1 – Gestes de premiers secours
- Forum IRISES 2016 – Sensibilisation du grand public
- Formation AREAS / CEPRI : Réduction de la vulnérabilité
- Journée des animateurs SAGE, AESN, Paris
- Journée PRAM
- Formation d'intégration pour 1 fonctionnaire titularisé
- Journée technique Infiltration des eaux pluviales Florysage – AREAS, Bois-Guillaume.
- Formation Marchés publics, SIDESA
- Formation Régimes indemnitaires, CDG
- Formation Retraites, CDG
- Formation à l'utilisation du nouveau logiciel de comptabilité, SEGILOG

L'ensemble de l'équipe a bénéficié de ces formations pour un total de 38 jours.

12. ANNEXES

Annexe 1 : Récapitulatif des temps passés par Animateur

Annexe 2 : Détail du programme des différentes sessions de la classe d'eau du SAGE des 6 vallées.

Annexe 3 : Carte de localisation des panneaux pédagogiques mares, risque et CERT. Exemples de boucles.

Annexe 4 : Exemple de courrier d'avis sur le projet LNPN

Annexe 5 : Mares sur lesquels le SMBVAS aura à intervenir en 2017 et suivantes

Annexe 6 : Bilan des avis sur les retournements d'herbages

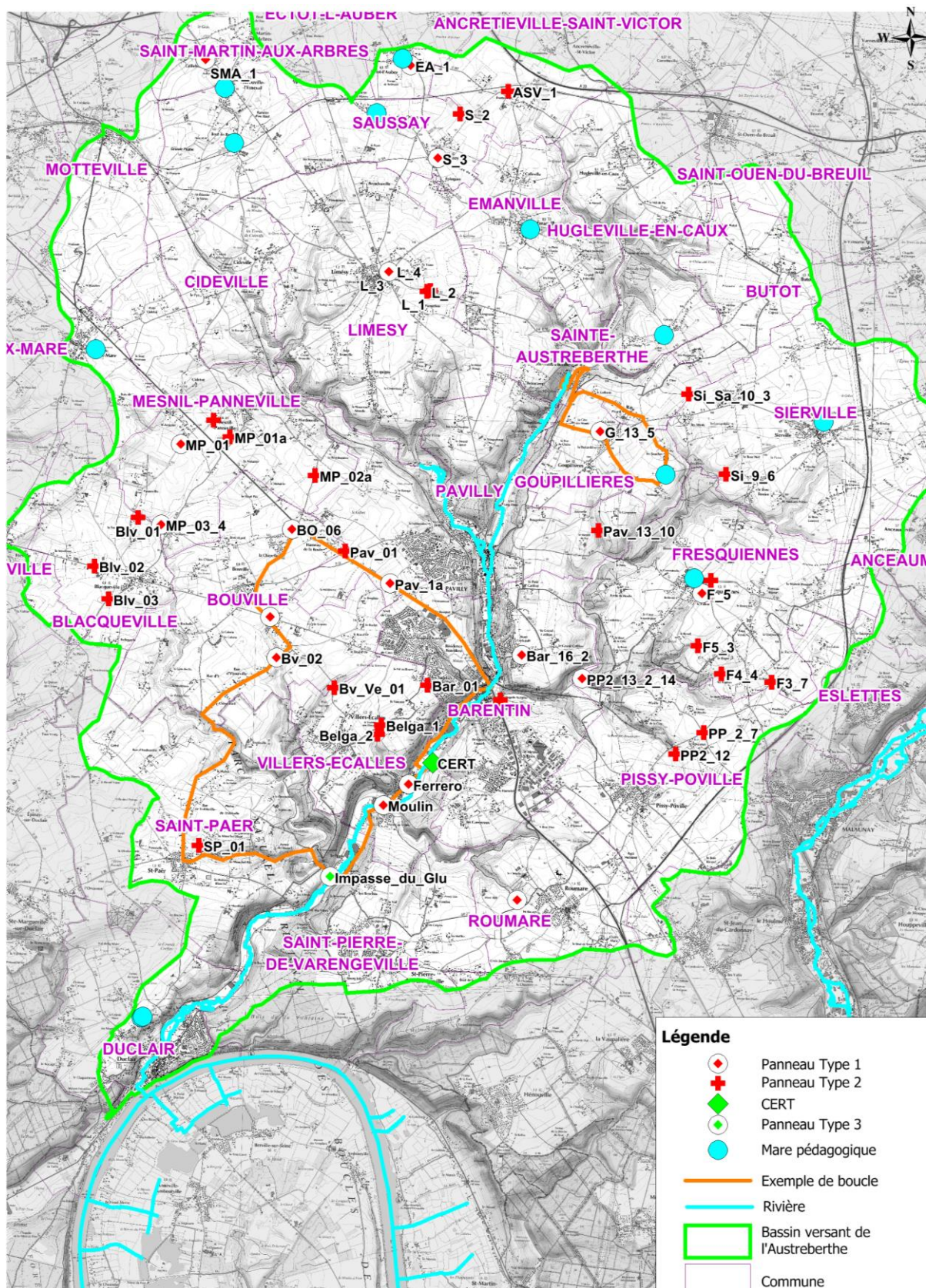
Annexe 7 : Journal du SMBVAS

Annexe 8 : Revue de presse

Annexe 2 : Détail du programme des différentes sessions de la classe d'eau du SAGE des 6 vallées.

	Thématique	Matin	Après-midi	Participation
26 avril	Grand cycle de l'eau	Le grand cycle de l'eau par Pierre-Yann David (BRGM)	Visite en bus sur le BV : source, ligne de crête, bétoire, ZEC, exutoire, ... commentée par Alexandre Abiven.	13
		Le contexte réglementaire du SAGE par Fanny Olivier (AESN) et Marie-Laure Giannetti (DISE)		
17 mai	Milieux aquatiques	Ecosystèmes des milieux aquatiques par R. Lefée (SIRAS)	Visite de la renaturation de la Fontenelle par A. Rosan et du marais de St Wandrille par F. Simont (PNRBSN)	9 matins et 17 A.midi (fête de la nature)
		Fonctionnalités de la rivière par A. Rosan (SMBVCS)		
		Continuités écologiques par Y. Galez (ONEMA)		
5 juillet	Petit cycle de l'eau : volet assainissement	Techniques d'assainissement par F. Truy (SATESE)	Visite de la STEP de Yerville-Bourdainville et d'un filtre à sable à Ancretieville saint victor	27
		Réglementation par F. Chevaux (Police de l'eau)		
		Retour d'expérience par S. Gendrin (SIAEPA Yerville)		
22 novembre	Risque inondation	Le risque d'inondation sur le territoire : Politiques et actions des syndicats Par Mya BOUZID (SMBVAS), E. MARQUES (SAGE)	Visite de terrain : Zone d'expansion du SIRAS, un barrage du SMBVAS, un bassin de lotissement de Blacqueville, aménagements d'hydraulique douce du SMBVCS, le Paulu.	25
		La chronologie d'une inondation Par L. VIEUSSENS (SMBVAS), M. CHEMIN (Maire de Limésy), A. DURAND (SMBVCS), A. BONAFOS (SMBVAS) et A. ABIVEN (SMBVAS)		
		Exercice de mise en situation : Simulation d'une cellule de crise		
6 décembre	Petit cycle de l'eau : volet eau potable	Contrôle sanitaire de l'eau et protection de captages par DUP Par S. HOMER et A. GERARD (ARS)	Exercice travail de groupe : Le territoire du SAGE en 2050 Cérémonie de clôture de la classe d'eau	13
		Mise en place d'une démarche BAC : Exemple de Maulévrier, Par J. LESAGE, CCCVS		
		Mise en œuvre du programme d'action BAC Par A. PAQUEZ, CCCA		
		Circuit de l'eau potable : de la nappe au robinet Par L. OUILLON, CCCA		

Annexe 3 : carte de localisation des panneaux pédagogiques mares, risque et CERT. Exemples de boucles.



Annexe 4 : Exemple de courrier d'avis sur le projet LNPN

Annexe 5 : Mares sur lesquels le SMBVAS aura à intervenir en 2017 et suivantes

Contexte	Nom	Commune	Propriétaire		
Création					
AFA150	MP_05	Mesnil Panneville	SMBVAS	1 mare à créer	24 955
AFA150	PA01	Pavilly	SMBVAS	1 mare à créer	54 044
Donnons Vie aux mares	Bar_16-2	Barentin	SMBVAS	création d'une mare du patrimoine du syndicat	5 000
Donnons Vie aux mares	MP_03-4	Mesnil Panneville	SMBVAS	création d'une mare du patrimoine du syndicat	5 000
Donnons Vie aux mares	DUC_MA_013	Duclair	Commune	création mare dans une école	10 000
Restauration					
AFA150	MP_04	Mesnil Panneville	SMBVAS	1 mare à restaurer et 1 mare à créer sur le même site	39 116
AFA150+ Donnons vie aux mares	CM_05/ CRO_MA_002	Croix-Mare	Commune	Maitrise ouvrage SMBVAS ?, restauration BAC de Limésy	85 269
Donnons Vie aux mares	DUC_MA_006	Duclair	MJC	restauration hiver 2016-2017	2 000
Donnons Vie aux mares	AUZ_MA_025	Auzouville L'esneval	Commune	site la grange, trop profonde reprise travaux de 2016	1 500
Donnons Vie aux mares	AUZ_MA_0??	Auzouville L'esneval	Privé	étanchéifier	1 500
Donnons Vie aux mares	SAU_MA_012	Le Saussay	Privé	étanchéifier	2 500
Donnons Vie aux mares	ASV-MA-018	Ancretiéville St Victor	Privé	restauration	4 000
Donnons Vie aux mares	BUT-MA-002	Butot	Privé	restauration	4 000
Donnons Vie aux mares	CRO-MA-004	Croix-Mare	Privé	restauration	
Donnons Vie aux mares	EMA-MA-020	Emanville	Privé	restauration	-
Donnons Vie aux mares	EMA-MA-029	Emanville	Privé	restauration	1 000
Donnons Vie aux mares	FRE-MA-008	Fresquiennes	Privé	restauration	4 000
Donnons Vie aux mares	MES-MA-008	Mesnil Panneville	Privé	restauration	2 000

Total de mares	18
Total montant travaux €HT	245 884

Annexe 6 : Bilan des avis sur les retournements d'herbages

Annexe 7 : Journal Inf'eau n°5

Annexe 8 : Revue de presse